

CANTONADE

Bulletin du Syndicat des correcteurs et des professions connexes • FILPAC CGT



217

Assemblée générale ordinaire

Camarades, vous êtes priés d'assister
à l'assemblée générale ordinaire
qui se tiendra le samedi 14 novembre 2009 à 13h30
salle Léon-Jouhaux, 67, rue de Turbigo 75003 Paris

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de l'AG du 28 mars 2009
2. Admissions, démissions
3. Rapport de la trésorière
4. Rapport d'activité du secrétaire délégué
5. Questions diverses

SOMMAIRE

Vie syndicale

Admissions	3
Démissions	3
Annulations de radiations	4
Propositions de radiations	4

Rapports

Rapport d'activité	5
Convocation à la commission de l'édition	9
Comptes rendus des comités syndicaux	10
Rapport de la secrétaire au placement	18
Rapport du trésorier + rapport de la commission de contrôle	<i>Tiré-à-part</i>
Comptes rendus des Comités inter du Livre parisien	19

Assemblée générale

AG ordinaire du 28 mars 2009	22
------------------------------------	----

Vie syndicale

Lettre à Bernard Thibault	29
---------------------------------	----

Formacom

Le mot du président	30
Calendrier des formations 2009	31

Formation

Engagement de développement de l'emploi et des compétences dans le secteur de la presse écrite (Edec)	33
---	----

Entrevue

Le bois, les titres, les transports	34
Et la distribution	35

Tribune libre

Jacques Dumeunier	36
Boris Goiremberg	38
Franck Leclercq	39
Nathalie Turcovich	40
Franck Leclercq	41



Cantonade 217 - novembre 2009
Directeur de la publication : Eric Zivohlava.

Impression : SENPQ. Pantin 93.
Couverture : La Distribution en région parisienne.
Photos : Laetitia Lormeau.
Photos intérieures : Eric Zivohlava.

Conception et réalisation : Christophe Versailles.
Tirage de Cantonade 216, mars 2009
800 exemplaires

Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste de diffusion du syndicat, envoyez votre adresse Internet à : syndicatdescorrecteurs@orange.fr

RAPPEL

Le montant de la cotisation mensuelle est de 1% du revenu net. Le minimum de cotisation est fixé à 10 euros par mois de façon exceptionnelle et sur justificatifs. Chaque nouveau syndiqué doit acquitter, conformément à l'article 5 des statuts du syndicat, un droit d'admission de 10 euros. Ces sommes ont été fixées en fonction de la quote-part minimale que, pour chaque syndiqué, nous reversons à la Filpac, notre fédération de rattachement à la CGT.

Cartes, timbres et quittances sont remis en main propre ou envoyés par courrier (dans ce cas nous adresser une enveloppe timbrée). En cas de paiement par envoi postal, merci de préciser la durée de cotisation (au dos du chèque). Pour ceux qui préfèrent payer leurs cotisations par prélèvement automatique, un RIB est envoyé sur simple demande au syndicat.

Pour adhérer au syndicat, il faut justifier de six mois de fiches de paie attestant l'exercice d'un métier des sièges éditoriaux ou fournir la photocopie d'un diplôme confirmant la maîtrise d'un de ces mêmes métiers. Le bulletin d'adhésion est disponible sur simple demande au syndicat.

Nouvelles admissions

Belpois Corinne
Contactsis Valérie
Hartemann Eudes

Winckler Sophie
Nicaud Violaine
Douvry Maria

Démissions

Enkilbo Jacky





Saint-Lazare, 8 heures. « Demandez la presse ! Demandez "Le Parisien" !, "France-Soir" !, "Le Figaro" ! »... Le vendeur nomme en boucle les différents titres disponibles. Une douzaine.

Annulations de radiations

Bouabida Ferial	Labati Claire
Bouyahia Dominique	Préhu Alain
Dally Eric	Prével Alain
Dutheil Denis	Ruschmann Eva
Faurie-Vidal Florence	Simonin Claire
Gerbaud Nieto Béatrice	Violet Stéphane
Baffier-Candès Christophe	

Propositions de radiations

Arnaud Guylaine	Cueto Olivier	Pyronnet Mireille
Benezet Olga	Darius Fanny	Repain Sophie
Berg Louis-Alain	Delachair Michel	Roberts Jean-François
Berger Philippe	Hassam Karina	Rousseau Jean-Pierre
Briquet Hervé	Julien Corinne	Soulard Laurent
Caer Jean-Claude	Le Hyaric Yves	Tardy Francis
Carlier Dominique	Lewino Nathalie	Teboul Bernard
Carreno Miguel	Nicogossian Wilfried	Valat Gérard
Chanliaud Bernard	Picarello John	Vulliet Armand

Pour cause de bouclage de « Cantonade », cette liste de propositions de radiations est arrêtée au 30 septembre. Bien sûr, dans l'intervalle, de nombreuses cotisations arriveront au bureau 228. Tous ceux dont le nom apparaît sur cette liste ont jusqu'à fin décembre 2009 pour se mettre à jour de leurs cotisations au moins au 30 juin 2009.

A vos chéquiers!

Rappel : selon l'article 8 de nos statuts les retards de cotisations ne sauraient excéder trois mois.

Rapports



La presse quotidienne comme tête de gondole sera-t-elle un argument suffisant afin de séduire ces deux clientes potentielles ?

Rapport d'activité

Le présent rapport d'activité a été approuvé par six voix en comité syndical.

L'argent des traders

Depuis la crise de septembre 2008, le gouvernement français communique largement sur l'argent des traders. Ils gagnent des milliards, c'est un scandale !

Très bien. Mais limiter à la question morale les différences vertigineuses de rémunération fait passer complètement à côté du sujet. Qui devrait conduire ce même gouvernement à une autre politique s'il était conséquent avec ses grandes annonces. Le sujet de l'organisation du travail entre les personnes, donc de l'investissement social.

Pour que certains se doivent de jouer au Monopoly avec l'argent, la contremarque, il est nécessaire que les entreprises ne pensent qu'à attendre d'éventuels clients sans plus de volonté d'investir, se contentant de dire et redire que l'outil industriel actuel suffit bien, qu'on pourrait produire plus. Voire qu'il est trop important. Que les banques ont réduit de toute manière leurs crédits.

Les clients ne venant pas, l'Etat vient au secours de ces entités au nom de la sauvegarde de l'emploi alors que celui-ci ne s'est développé que, depuis quelques dizaines d'années, et à cause de cette politique du laisser-faire, libérale, principalement dans le secteur des services. Là où l'immense majorité des travailleurs est enfermée dans des emplois qui ne permettent ni

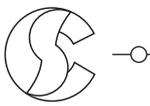
hausse du pouvoir d'achat ni carrière, des emplois où il faut se contenter de « servir à ».

La valorisation des compétences ? L'entreprise s'en moque. La constitution d'un métier permettant une évolution professionnelle ? C'est bon pour la minorité ayant réussi les écoles préparatoires, une certaine élite...

Fin 2009, après plus d'une année de crise, la volonté de la CGT d'imposer une « autre politique industrielle » se décline dans les entreprises via le binôme sauvegarde des emplois - valorisation des qualifications. Il s'agit de faire redémarrer par l'investissement une économie qui stagne pour la plupart.

Investissements, politique industrielle, permettre l'emploi, cela veut dire, dans le temps, des métiers. Avec leur commencement, dès aujourd'hui, dans des postes et dans des formations.

Jusqu'à la crise, défendre un « statut », des « acquis », cela pouvait se réduire à la défense d'un pré carré, voir le monde social à travers le prisme des ses intérêts tout autant bien compris qu'égoïstes. Avec elle, cette attitude peut se renforcer mais, paradoxalement, de plus en plus difficilement. C'est que, avec la crise, un intérêt commun peut se définir, dans une lutte commune avec d'autres de sa filière professionnelle. Le « statut » comme les « acquis » sont des réceptacles d'histoire, où



se mêlent carrières professionnelles, métiers, capacité à évoluer par la formation.

Mais aussi, comme redouté, avec la crise, des directions espèrent bien utiliser sa violence envers ses salariés. Le temps semble se raccourcir, les contradictions s'exacerber, des directions penser qu'elle leur permettra de se désengager de leurs responsabilités, qu'elle apparaisse détruire par elle-même un mode d'organisation du travail dans l'entreprise.

L'organisation syndicale se trouve obligée à la fois de défendre des emplois liquidés ici et maintenant et de proposer et d'imposer une réindustrialisation, un réinvestissement. Afin d'échapper aux exemples passés de la sidérurgie et à son lot de destructurations économiques durables (quels que soient les moyens, aides, mis en place).

L'industrie de la presse (en crise, suite)

Dans la presse, douze mois après la crise, après les états généraux de la presse, deux mouvements opposés viennent des entreprises. D'un côté, un investissement auquel participe l'Etat et, de l'autre, des réductions d'effectifs. Comme si seuls l'Etat et les salariés devaient contribuer au renouveau de toute une filière.

Le Syndicat des correcteurs est pris en ciseaux par cette gestion.

Le plan Imprime

Il sera peut-être signé à l'heure où ces lignes seront lues. Depuis deux ans et demi, le comité syndical s'essaie à échapper à la logique des plans sociaux. Il a rappelé combien le dernier, appelé Recapp, a été dommageable en raison d'une pyramide des âges défavorable. Il s'est terminé le 31 décembre 2008 et avait été présenté comme « le dernier ».

Le dernier d'une longue série, car les plans sociaux ne sont pas récents en presse quotidienne nationale, cette histoire est âgée aujourd'hui de... trente ans.

La volonté de la Fédération du Livre et de ses différentes composantes a toujours été de prévenir les mutations économiques, que ce soit lorsqu'elles impliquaient des réductions d'effectifs ou des qualifications nouvelles. Peu ou prou, cela a fonctionné et fonctionne toujours.

Mais, avec toutes ces années, une logique s'est mise en place. Situés dans le temps long, celui d'une carrière tout entière, les plans successifs ont imposé un type de relation au travail, à son contrat. En presse, on travaille jusqu'à cinquante-cinq ans, parfois cinquante, et puis ensuite on touche un salaire sans travailler jusqu'à une retraite pleine. Tout est centré autour de cette fin-là.

Quand cette logique des plans sociaux avec son corollaire, le syndicalisme des plans sociaux, s'est-elle imposée ?

Avec la fin des illusions professionnelles de la Chambre syndicale typographique parisienne (CSTP).

Ce qui aboutira au « plan Villin », du nom du financier mandaté par les banques créancières du groupe Hersant afin de « mettre de l'ordre » dans cette maison.

Alors, au début des années 1990, tel délégué typographe se retire, ce qu'il racontait depuis des années à ses camarades sur l'évolution professionnelle se révèle vain, il retourne à la base et attend... son plan de départ en préretraite.

Dès lors, les syndiqués âgés font de même et/ou végètent à leur poste, selon l'entreprise qui les emploie, avec en ligne de mire ce départ, pendant que les jeunes piétinent (poussent, dépassent, s'imposent) pour l'embauche en CDI, le piétonnage, appelé quelques années « PTC ».

Dès lors, la CSTP, ses cadres, vont penser leur relation au social comme une structure à défendre. Ce qu'ils mettront bientôt en avant à travers le syndicat unique SGL-CE puis sous leur nouvelle appellation (tout doit toujours être « nouveau » afin « de faire genre ») : Info'com-CGT. C'est un syndicalisme « de confédération », s'adressant à « tous les salariés », dans une réflexion « sociétale ».

Au Syndicat des correcteurs, ce sont les relations individuelles qui se passent bientôt des idéologies, de toute vision politique, syndicale ou pas, afin de ne plus s'intéresser qu'à la prospérité de ceux qui conjugent liberté individuelle avec équation personnelle.

Depuis le début de 2009, nous vivons donc de nouveau au rythme d'un plan social appelé Imprime. Il est tout d'abord imaginé un « Recapp bis », finalement abandonné pour un plan qui se veut permettre une réforme radicale des imprimeries de la presse quotidienne nationale.

« Jusqu'à présent, les plans sociaux ne concernaient que les personnes qui partaient en préretraite ; avec celui-là, nous demandons également à ceux qui resteront ! », déclare en réunion un patron d'imprimerie. Sureffectifs donc pour tous, avec reclassements, départs volontaires, changements de profession à la suite d'un... licenciement.

Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes a proposé vingt reclassements aux personnels des imprimeries, afin de remplacer vingt piétons cinquagénaires. Il s'agissait de rajeunir les effectifs des cassetins, renforcer la cohésion des syndicats de l'Inter, permettre à la permanence de fonctionner pendant quatre années, inclure les suiveurs à temps plein dans les rédactions à la faveur des changements de statut.

Des contacts entre écoles, un plan de formation élaboré par Formacom ont abouti à une réunion entre les trois écoles. Puis plus rien.

Des reclassements partout dans les sièges éditoriaux, excepté dans le métier de correcteur, voilà ce qui est progressivement martelé. Cela aboutit à la décision du SPQN de réserver Imprime aux seuls métiers de l'imprimerie. Donc pas aux correcteurs.

Début juillet, SIP répond négativement à notre dossier présenté début juin dans lequel nous demandions les noms et les entreprises d'où viendraient les

« mutants ». Et nous annonce qu'il n'est pas possible pour ses adhérents de se reconvertir en correcteurs, « la marche étant trop haute ».

Courant août, les sureffectifs des entreprises touchées par le Recapp sont déterminés et un schéma provisoire pour Imprime dressé. Selon le compte rendu qui en est fait, départs de quinquagénaires, reclassements en province, départs volontaires, inscription dans une procédure de préavis de licenciements appelée à durer quatre années (alternant chômage, formation, peut-être reclassements ou retour à la production si jamais nécessaire), engagement des éditeurs à embaucher vingt personnes dans les sièges éditoriaux en réponse aux futures offres d'emploi, la modernisation des imprimeries est en bon chemin. Une seule inconnue, celle du « Monde », criblé de dettes.

Reste donc aux correcteurs ouvriers du Livre en 2009 à négocier leur intégration dans les rédactions, sous statut journaliste. A finir le plan Recapp.

Mais, à ce sujet, leur positionnement régional légal fait toujours défaut. Il est négocié depuis presque deux années avec l'intersyndicale des journalistes. Une inscription dans la grille hiérarchique des emplois de journalistes de la presse quotidienne nationale est définie, nous tombons d'accord sur une définition du métier et une entrée (point 184, ce qui correspond au niveau de secrétaire de rédaction confirmé – donc nous évite comme « profession assimilée » une période en tant que stagiaire).

En juin, ce qui nous avait été présenté par le SPQN comme une simple formalité tourne au coup fourré. « Nous voulons partir d'un accord concret, nous ne pouvons pas accepter votre proposition commune », nous confie le représentant du syndicat patronal à 13 h 58. A 14 heures, c'est la définition qui a été signée au « Monde » qui nous est présentée. Elle est tronquée. Elle nie toute spécificité à un métier de correcteur.

Il ne nous reste alors qu'à informer nos interlocuteurs que nous demanderons une ancienneté professionnelle (les correcteurs ne changent pas de métier mais l'exercent sous un autre statut) et à renvoyer une nouvelle définition portant sur la double lecture et la précision que nous intervenons sur tous les supports.

Permanence

Mais Imprime, et la difficulté à négocier notre cadre légal, n'empêche pas les directions de nous demander la fin de notre permanence.

Pour eux, c'est simple, si la permanence peut s'arrêter, les permanents vont s'inscrire à Pôle emploi. Il s'agit pour les directions d'obtenir une réduction de la masse salariale, point. « C'est la crise, nous subissons une baisse significative de la publicité. La modernisation nous coûte cher (sic!), il nous faut des salaires en moins. » Plus question d'évoquer charge de travail, qualification, positionnement professionnel, simplement d'obtenir une réduction des effectifs.

La commission mixte paritaire SPQN - Comité inter du Livre parisien avait pourtant visité les sièges éditoriaux afin de constater comment les « accords 2004-2005 » constitutifs du plan social Recapp avaient été appliqués titre par titre. En dehors du « JO », quatre titres salarient toujours leurs correcteurs en tant qu'ouvriers du Livre (« Le Parisien », « L'Humanité », « La Tribune », « Les Echos »).

Une lettre est envoyée au président du SPQN par le Comité inter du Livre parisien évoquant la nécessité d'une négociation pour cette fin de Recapp.

Il s'agit dans cette logique d'imposer aux directions d'assumer leurs responsabilités, donc d'employer les permanenciers annexés (appelés « annexes III ») qui n'ont pas encore été piétonnés.

Mais cela ne correspond pas à ce qu'est aujourd'hui notre permanence, sa photographie, à ceux qui, à travers elle, depuis 2005, sont utiles à la production des titres. Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes propose, pour sa part, en cas de fin de la permanence, que tout permanencier suiveur ayant effectué au moins 180 services dans les douze derniers mois soit basculé en CDI plein temps journaliste, que tout permanencier ayant effectué 110 services le soit en un mi-temps. Pour le reste de la permanence, il s'agit d'obtenir une formation pour les permanenciers ayant effectué 72 services annuels au cours des deux dernières années (correspondant à un salaire minimal régulier). Un calcul de l'ensemble des services alloués transformés en équivalents temps plein pouvant être à même de faire baisser ces chiffres. Il n'est pas question que des directions réduisent « en catimini » leurs effectifs ouvriers, précaires qui plus est.

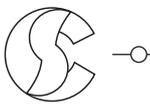
Nous nous trouvons au milieu du gué en ce qui concerne la presse. La situation n'est plus la même qu'il y a six mois. Pour nous, il s'agit aujourd'hui de l'emploi, de nos postes, des personnes qui les occupent.

« Journaux officiels »

Une possible négociation avec la direction est mitée tant par les accords prévoyant le non-remplacement pour une diminution des effectifs de l'entreprise jusqu'en 2012 que le retard pris dans la modernisation (nouvelle plate-forme éditoriale). Après concertation avec les correcteurs syndiqués, nous demanderons l'application d'une égalité de salaire pour un travail égal pour tous les changements d'organisation; qu'une perspective professionnelle à la rédaction soit clairement définie par l'entreprise (et ce dès aujourd'hui via la formation); que cette évolution soit marquée par l'élection de cadres formant une vraie équipe préparant l'arrivée de la Documentation française; qu'à la situation exceptionnelle imposée un appel à la permanence soit possible.

« Les Echos »

La direction a transformé en contrat d'usage les contrats à durée déterminé d'une suiveuse. Outre



que celle-ci a été choisie par celle-ci parmi trois candidates (les deux autres ont, depuis, été embauchées en CDI dans deux autres titres), qu'elle est rattachée à l'annexe 3 des ouvriers du Livre garantis d'emploi, le remplacement qu'elle effectue est celui d'une piétonne en invalidité comprise dans les effectifs décrits dans la dernière minute catégorielle (neuf piétons). Ainsi, elle fait partie intégralement de l'équipe, a suivi les stages de formation tant issus du plan social Recapp que de la modernisation de la plate-forme éditoriale. Devant l'opposition du syndicat, la direction accorde des contrats indéterminés mensuels. Cela ne suffit pas.

Le groupe Les Echos comprend dorénavant différents titres, dont « Investir », où se trouvent trois correctrices ayant le statut de journaliste. La direction a demandé à tous les ouvriers du Livre et à des salariés d'« Investir » s'ils avaient un projet personnel en dehors de l'entreprise afin de les aider... Une ouvrière du Livre d'une autre catégorie a accepté un dédommagement pour la suppression de son poste.

Le logiciel Eidos sera effectif pour tous les salariés au début de 2010, comme la fin des garanties sociales touchant la rédaction du quotidien...

C'est dans ce contexte que les correcteurs des « Echos » ont demandé d'intégrer comme rédacteurs-réviseurs la rédaction en conservant leur ancienneté professionnelle de correcteurs.

« Le Figaro »

La direction s'est félicitée, lors de la visite de la commission mixte paritaire, Comité intersyndical du Livre parisien - Syndicat de la presse quotidienne nationale, d'avoir muté les ouvriers du Livre dans la rédaction. Pour ce qui est des correcteurs, à la suite des départs issus d'un plan de départs volontaires, deux correcteurs sont venus renforcer les effectifs, un issu de la permanence, un « annexe 3 » et une de la rédaction (après avoir suivi le stage de lecteur-correcteur de Formacom).

« France-Soir »

Le titre a emménagé avenue des Champs-Élysées début juillet. Acquis par un homme d'affaires franco-russe qui entend investir pour son développement, il possède dorénavant son imprimerie en propre, étend sa diffusion à un niveau national et espère fidéliser un public populaire d'importance. Les correcteurs étaient au nombre de deux piétons (un journaliste et un ouvrier du Livre) générant une suite pleine. La demande de la rédaction est d'embaucher uniquement des journalistes et de ne plus faire appel à la permanence.

La négociation a été menée et dans ce cadre découlant des accords 2004-2005 - qualification et intégration dans la rédaction - et dans cette situation nouvelle, autour de la charge de travail.

Le suiveur (annexé) est embauché en CDI comme journaliste au point 184 avec un salaire reconstitué. Viendront ensuite des « nouveaux embauchés »

(1.000 euros brut de moins). Un CDD est accepté du 15 septembre à la fin 2009, pour une embauche au 1^{er} janvier 2010 en CDI. C'est une « annexe 3 » rouleuse dans le titre qui le pourvoit. Une réunion en décembre avec la direction doit déterminer et cette transformation du contrat et les besoins supplémentaires d'appel à des pigistes du cassetin.

« Le Parisien »

La direction s'inscrit dans une modernisation des métiers de l'imprimerie. Le délégué syndical s'oppose à l'exclusion des ouvriers du prépresse (correcteurs, secrétaires techniques, photogreveurs) du plan Imprime. Des discussions avec la direction en ce sens pourraient s'engager d'une manière similaire au plan Recapp (nombre de départs/taux de remplacement). La direction de la rédaction vient d'être licenciée en raison de la baisse des ventes et du « Parisien » et de « L'Equipe ». La brutalité de l'acte fait redouter que le nombre de licenciements prévu à la rédaction augmente, posant à terme - rapidement - un problème d'emploi pour les correcteurs.

« La Tribune »

À la suite de la dénonciation de la minute catégorielle par la direction voilà maintenant cinq mois, des lettres recommandées ont été envoyées par le Syndicat des correcteurs à celle-ci pour une demande de rendez-vous. Lors de la réunion, la direction nous propose le passage de trois correcteurs sur six (cinq piétons et un permanencier) dans la rédaction. Nous nous appuyons sur le mouvement de mars-avril - pas de postes d'ouvriers du Livre à supprimer - et sur une négociation à partir de la minute catégorielle pour une intégration dans la rédaction respectant le cadre régional (salaire reconstitué, ancienneté professionnelle, entrée dans la grille de la qualification de rédacteur-réviseur). La menace de finir par licencier des ouvriers du Livre est avancée comme une « obligation économique ».

« Le Monde »

La question de la modernisation ou pas de l'imprimerie s'impose à tous, sur fond de dettes du groupe. Les correcteurs sont devenus journalistes et il ne reste plus que des services résiduels pour la permanence, des piges.

Qui représente la presse désormais ?

2009 s'inscrit donc tant dans la réduction des effectifs que dans la transformation des métiers de la fabrication consécutive de celle-ci. Aucun salarié n'est épargné, la déstabilisation liée à la crise constituant un outil efficace afin d'empêcher des réflexes solidaires. L'ère des typographes est désormais lointaine, celle des imprimeurs achevée (définitivement ?), celle

des journalistes risque de ne jamais émerger quand on constate avec quelle désinvolture leurs collectifs, sociétés de journalistes, sont traités par les directions comme quantité négligeable.

C'est que la réorganisation du travail souhaitée par les directions ne s'arrête pas, elle. Aujourd'hui, ce qui est souhaitable pour un patron de presse, c'est de ravalier ceux qui constituaient la presse à des « secteurs », des « services » d'un « groupe de communication ». « Services rédaction, fabrication, marketing, diffusion, produits dérivés », avec la menace « d'externalisation » pour certains.

Néanmoins, le monde du journalisme est toujours présenté dans les états généraux comme majeur dans la définition des salariés de la presse. Ainsi avec les aides pour l'adaptation de tous les salariés de la presse « aux exigences du numérique », qui en a constitué un des thèmes. Ces réflexions ont abouti à un engagement de l'Etat en faveur de formation adéquates et à la signature d'un accord-cadre négocié paritairement fin juin, (lire la présentation de l' « Edec »). La CGT du Livre a recentré son application à l'ensemble des salariés du secteur, quels qu'en soient leurs métiers.

La formation constitue pour les salariés de la presse une reconnaissance de leur appartenance à cet ensemble. Pour nous, au Syndicat des correcteurs et des professions connexes, elle reste essentielle face à la fragilisation des salariés.

Parce que nous sommes présents dans les différents secteurs de la presse (quotidienne, périodique, d'édition), nous savons que ce qui se passe dans l'un aujourd'hui s'appliquera à l'autre demain. C'est un enseignement de cette crise, où il s'agit d'abord de fragiliser le rapport salarié, ainsi avec l'utilisation du régime de l'auto-entrepreneuriat. Notre syndicat de métier doit jouer son rôle dans cette défense de travailleurs intellectuels, les métiers « immatériels » représentant de plus en plus de personnes pour la sortie des titres et des publications. Le métier considéré comme un ensemble de qualifications et non plus comme une simple définition généraliste.

Il doit jouer son rôle en acceptant de se transformer. Par lui-même...



Chers camarades

Vous êtes invités à la commission de l'édition qui se tiendra le samedi 14 novembre à 10 heures salle Louise-Michel à la Bourse du travail, 3, rue du Château-d'Eau, Paris 10^e, métro République.

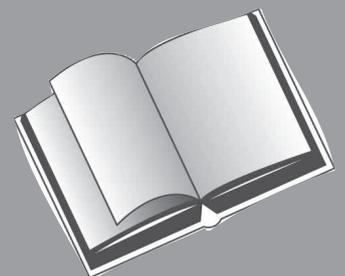
Tous les travailleurs à domicile, syndiqués ou pas, sont les bienvenus à cette commission, qui se réunit tous les six mois. Faites passer l'invitation.

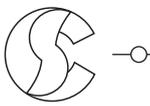
Les choses commencent à bouger : trois correcteurs travaillant en édition intentent une action aux prud'hommes et le syndicat intervient volontairement à leur côté, ce qu'il fera dorénavant systématiquement.

Une liste de discussion permet à tous d'échanger les infos et de poser des questions à 145 participants à ce jour. Pour vous inscrire, contactez anne.hebrard@gmail.com

Edition

FÉDÉRATION
DES TRAVAILLEURS
DES INDUSTRIES
DU LIVRE,
DU PAPIER
ET DE LA
COMMUNICATION
FILPAC-CGT





Comptes rendus des comités syndicaux

Séance du 17 février 2009

Présents : Anne Hébrard, Philippe Cols, François-Georges Lavacquerie, Claude Hammouche, Chaâbane Lakel.

Excusé : Eric Zivohlava.

Adhésion. Thérèse Benoît (Formacom 2008), parrains : Claude Pfeffer, Christophe Bafier-Candes.

Situation dans l'imprimerie. Après la réunion de l'Inter la veille, à laquelle participaient les cadres et le SGLCE ainsi que les délégués du groupe Le Figaro, une délégation constituée des mêmes s'est rendue l'après-midi au siège éditorial du journal. Motif : le groupe a fait construire une nouvelle imprimerie, IDN (Imprimerie du Nord, sise à Tremblay-en-France), pour 80 millions d'euros. Les machines mises en place en avril seront opérationnelles en juillet. Les formations devront commencer en avril. Le journal passera en format berlinois en septembre 2009. Sur 190 salariés qu'emploient Off Print et Roissy Print, 102 devraient intégrer IDN. Il n'y a pour le moment pas de charge de travail prévisionnelle connue. L'accord de méthode 2007 lié à la création d'IDN stipule qu'aucune des deux anciennes entités ne fermera tant qu'il y restera un seul salarié. Que deviennent ceux qui n'auront pas de place à IDN? La direction prévoit d'ores et déjà que les futurs nouveaux entrants (car les machines permettront d'imprimer « autre chose » que des quotidiens) travailleront au barème Livre.

La volonté de la direction d'en finir avec les « spécificités » du Livre est nette, et c'est la toute première fois qu'il n'y aurait pas de solution pour tous les personnels en sureffectif. Il existe pour ces derniers plusieurs pistes de reclassements : à l'intérieur du groupe, mais c'est limité; dans la branche (discussions au niveau régional), la pyramide d'âge des imprimeurs ne permettant que peu de Recapp; en PQR (discussions au niveau national); ou ailleurs... Les trois semaines à venir promettent donc d'être agitées.

Cette affaire, comme les déclarations à l'emporte-pièce des responsables du SPQN le lundi précédent, montre que les éditeurs ne veulent plus de la spécificité de la presse et entendent, en profitant de la crise, remettre en cause tous les acquis du Livre. Ils ne veulent conserver à terme que deux imprimeries pour la PQN. Pour la première fois, il y aurait des licenciements avec des cellules d'accompagnement pour des reclassements hors branche. Ces négociations sont cruciales, car il est clair que « Le Figaro » agit en éclair et que les autres éditeurs lui emboîteront le pas s'il parvient à ses fins.

Rapport d'activité. La secrétaire déléguée a présenté son rapport d'activité au comité qui l'a approuvé par 4 voix pour et 1 NPPPV.

Rapport financier. En l'absence de trésorier, il a été préparé par la secrétaire déléguée, aidée de José Nuevo (trésorier adjoint, retraité). Il a été approuvé par 4 voix pour et 1 NPPPV.

Statut de rédacteur-réviseur. Rendez-vous a été pris au siège du SNJ pour faire le point avec les syndicats de journalistes sur l'état d'avancement du conventionnement du rédacteur-réviseur en PQN, au point mort actuellement. A priori, le SNJ et le SNJ-CGT sont sur les mêmes positions que le SDC, les autres syndicats de journalistes font la sourde oreille et ne répondent pas aux demandes de rendez-vous du SNJ. La direction du « Monde » a considéré que le travail des rédacteurs-réviseurs (statut local) était un travail de journaliste et donc une évolution de carrière possible dans le champ d'activité de ses salariés journalistes... donc sans nécessité du diplôme de lecteur-correcteur délivré par Formacom mais simplement d'une formation spécifique, celle de réviseur-éditeur, suivie à Formacom en l'occurrence.

« **L'Humanité** ». Un piéton part en retraite, rendez-vous est pris avec la direction afin de caler les modalités de son remplacement.

Séance du 24 février 2009

Présents. Eric Zivohlava, Anne Hébrard, Philippe Cols, François-Georges Lavacquerie, Claude Hammouche, Didier Dufond.

Admissions. Pauline Langlois, Formacom 2008, parrains : Claude Pfeffer, Gilles de San Mateo.

Antrapresse. La prochaine assemblée générale de l'Antrapresse, Association de défense des travailleurs de la presse, aura lieu les 21 et 22 avril. 2009. Trois correcteurs devraient y assister, mais les noms en seront communiqués après l'élection du 28 mars, qui verra le renouvellement du comité syndical. Sont actuellement membres de l'Antrapresse pour le SDC, Anne Hébrard, Christophe Dulieu, François-Georges Lavacquerie.

« **La Tribune** ». La DRH a indiqué en réunion DP Atelier Defossés la dénonciation des accords d'effectif passés, donc celui signé en juin 2007 sur le service correction du titre. Les derniers typos ayant basculé sous la convention journaliste et ayant intégré l'entité Tribune, seuls restent concernés cinq correcteurs piétons Livre, plus les rouleurs nécessaires à la sortie du quotidien six jours sur sept à six correcteurs par parution. Ce qui fait quand même du monde. La lettre envoyée par la direction n'est pas arrivée au bureau 228. Parallèlement, Claude Hammouche a été désignée déléguée syndicale d'Atelier Desfossés par le Comité inter du Livre parisien, en remplacement de Jean-Yves Lesage, du départ, car Imprimerie Desfossés a intégré l'imprimerie Riccobono avec huit salariés.

Conventionnement. La définition et l'échelon dans le barème PQN ont enfin été finalisés avec l'intersyndicale journaliste, au siège du SNJ.

Sous la responsabilité éditoriale de la rédaction en chef et en collaboration avec le secrétariat de rédaction, le rédacteur-réviseur effectue 1) une première lecture critique des textes pour leur cohérence et leur bonne compréhension, la vérification des données formelles de l'information; 2) une deuxième correction avant diffusion ou publication; 3) la relecture d'articles publiés ou archivés lors de leur réutilisation. Il est l'un des garants de la qualité de l'écrit, quel qu'en soit le support, dans le cadre de l'organisation rédactionnelle.

L'échelon correspondant sera celui du SR 2^e échelon (184) pour tous ceux qui sont répertoriés comme exerçant déjà le métier de correcteur dans les titres de PQN. Pour les nouveaux embauchés, ils entreront dans la profession sous statut journaliste à l'échelon 175.

Reste à l'intersyndicale à contacter le SPQN afin de contresigner ce conventionnement.

Edition. La liste de diffusion à destination des TAD est très active, et après avoir été informés de la réunion de la commission TAD entre les syndicats (dont le SDC) et le SNE (syndicat patronal), les lecteurs de cette liste ont décidé de manifester leur colère à cette occasion. Beaucoup de travailleurs à domicile de l'édition sont maltraités, la convention collective, et spécifiquement l'annexe IV, n'est pas respectée : la prime de 8,33 % à quelques exceptions ne leur est pas versée; beaucoup sont rémunérés en Agessa. Tous les correcteurs solidaires sont donc appelés à se mobiliser le vendredi 20 mars à 14 heures, devant le siège du SNE, 115, bd Saint-Germain, Paris 6^e.

Séance du 3 mars 2009

Présents : Anne Hébrard, Eric Zivohlava, Philippe Cols, Chaâbane Lakel, François-Georges Lavacquerie.

Excusée : Claude Hammouche.

Adhésion. Anne-Valérie Bernard, correctrice à domicile, sur présentation de six mois de fiches de paie.

Conventionnement. Le SNJ a envoyé au SPQN la lettre comprenant la définition sur laquelle est d'accord l'intersyndicale, pour prendre rendez-vous avant signature, mais en y adjoignant la définition du secrétaire de rédaction. Dans ces conditions la fin du parcours est-elle proche ?

Mutuelle. Plusieurs candidatures sont à l'étude afin que le SDC remplisse son mandat d'administrateur de la MNPLC. Révélation du nom retenu par le comité dans les prochains jours.

Inter et SPQN. Les rencontres programmées afin de mettre au point un accord de méthode sur la résorption des sureffectifs dans les imprimeries sont retardées par l'affaire Florence Cousin à « Libération », signataire des accords 2004-2005. Deux parties de la CGT se disputent les conditions d'indemnisation

de cette salariée, en grève de la faim depuis trois semaines. La Filpac se tient d'un côté, le SGLCE de l'autre. Le SPQN prend prétexte des manifestations devant le siège du journal pour dire ne pouvoir négocier sur rien.

Permanence. La secrétaire au placement est en vacances, c'est Eric Zivohlava qui prend le relais jusqu'à l'AG du 28 mars.

Rappel. L'AG électorale, donc, a lieu le 28 mars à 13 h 30 à l'annexe Léon-Jouhaux, la convocation à cette AG figure dans le « Cantonade » 216, bientôt dans les boîtes aux lettres.

Prochain comité. Les candidats au prochain comité doivent réserver sur leur agenda le mardi 31 mars à 10 heures à la Bourse du travail. Le résultat de l'élection sera connu au soir du 28 mars. Ce sera le premier comité syndical de la mandature 2009-2011 et l'élection du bureau du comité sera le premier point à l'ordre du jour.

Séance du 10 mars 2009

Présents : Eric Zivohlava, Philippe Cols, Anne Hébrard, François-Georges Lavacquerie.

Excusée : Claude Hammouche.

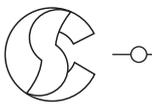
Admission : Betty Serman, Formacom 2004, correctrice à domicile.

Edition. Agessa : les éditeurs pris la main dans le sac font leur mauvaise tête : ils savent que la loi est du côté des TAD rémunérés en droits d'auteur, mais ils cherchent à biaiser, à gagner du temps. Ils n'ont pas le choix, le SDC le leur rappelle fermement : ils doivent salarier rétroactivement les correcteurs lésés de leurs droits différés (retraite, maladie, chômage), ou le problème se réglera au pénal. Certains proposent des CDI pour l'avenir en ignorant le passé. C'est hors de question. Sont dans ce cas Eeditis et Hachette Marabout.

Les 8,33 %. Même stratégie de la tête dans le sable. Les maisons d'édition et le SNE essaient de régler la question par avocats interposés, dans le secret des cabinets. Là où existe le 13^e mois, il est également dû aux TAD, ainsi que les autres primes existant par accord, sous peine de discrimination. L'employeur doit donner les critères objectifs de distribution de ces primes, et le travail à domicile n'est pas un critère de différenciation. La substitution du 13^e mois et des 8,33 n'est pas acceptable. Et ce supplément mensuel de 8,33 est dû à tous les TAD, conventionnellement et hors tout autre argument.

MNPLC. Le comité désigne Philippe Cols comme administrateur pour le Syndicat des correcteurs. Cette désignation sera entérinée par le prochain conseil d'administration de la mutuelle.

« **L'Humanité** ». Un accord a été trouvé avec la direction du titre pour pourvoir au remplacement d'un correcteur parti en retraite : un rouleur de la permanence sera embauchée fin mars en CDD de neuf mois, renouvelable une fois, en attendant le règlement



du conventionnement du rédacteur-réviseur, la direction de « L'Humanité » refusant d'embaucher un correcteur Livre pendant trois ans après la conclusion d'un Recapp.

CILP-SPQN. Un accord de méthode va être signé avec le SPQN. L'augmentation de la productivité de 40 % est plus à rechercher dans une augmentation de la charge de travail que dans la réduction des effectifs. Un accord fondé sur les accords de 2004 doit aboutir d'ici trois mois. La négociation réunit pour l'instant le CILP, le SPQN, les cadres, FO, et elle est ouverte au SGLCE.

Rendez-vous, réservez votre fin de semaine.

Manifestation du 19 mars. L'intersyndicale appelle à manifester le jeudi 19 mars à partir de 14 heures, départ du cortège place de la République.

Venez nombreux soutenir les travailleurs à domicile de l'édition le vendredi 20 mars à 14 heures devant le siège du SNE (115, boulevard Saint-Germain, Paris 5^e), avant la négociation avec le syndicat patronal sur les Agessa, les 8,33 %, la couverture mutuelle des travailleurs à domicile.

Assemblée générale annuelle des retraités. Elle a lieu le samedi 21 mars à 14 heures à la Bourse du travail, tous les actifs sont invités.

Et enfin, n'oubliez pas **l'AG élective du syndicat, le samedi 28 mars à 13 h 30** à l'annexe Turbigo.

Mardi 17 mars 2009

Pas de comité syndical, avec seulement deux comitards présents.

Séance du 24 mars 2009

Présents : Anne Hébrard, Philippe Cols, Eric Zivohlava, François-Georges Lavacquerie, Chaâbane Lakel, Didier Dufond, Dominique Ros de La Grange.

Excusée : Claude Hammouche.

Admissions. Eric Raymond, Formacom 2008; Cécile Schwartz, secrétaire d'édition à domicile, sur présentation de six mois de fiches de paie.

Manifestation intersyndicale du 19 mars. Gros succès de participation, mais insatisfaction quant aux résultats obtenus par ce genre d'initiatives, craintes que la répétition de ce genre de démarches épuise le mouvement sans lui donner de débouchés concrets, voila ce qui se disait dans le cortège et sur le retour de la manifestation; les références à la Guadeloupe et au LKP étaient nombreuses.

Rassemblement du 20 mars devant le siège du SNE. Le rassemblement des TAD a été un succès, plus d'une centaine de correcteurs et d'autres TAD de l'édition s'y sont retrouvés. D'une façon spontanée, ils ont envahi la cour de l'immeuble puis les locaux et quatre d'entre eux ont pu assister au début de la réunion où devaient être abordés les points concernant les TAD. Ils ont été invités à faire part de leur expérience et suggestions. « Médiapart » et « Livre Hebdo » ont publié

des articles en ligne. **Sur les Agessa,** les éditeurs savent que c'est une pratique illégale, le secrétaire du SNE va le rappeler par courrier à ses mandants. Ont été signalés comme rémunérant les correcteurs en Agessa les éditeurs suivants : Naïve, Play Bac, Belles Lettres, le Pré au Clerc, Vilo, l'Amateur, Albin Michel, Belfond, Maloine, Panama, Hachette, Editis, en plus d'éditeurs bretons, dont certains sont sous le coup d'un contrôle Ursaff à cause de cette pratique illégale. En ce qui concerne la **prime de 8,33 %** le représentant du SNE affirme qu'elle est due aux TAD, mais dans les faits cette prime est substituée au 13^e mois. Les éditeurs ne lisent pas la convention de la même manière que les organisations syndicales. Il a été dit et redit que la prime de 8,33 est conventionnelle, que le 13^e mois quand il existe est un accord d'entreprise et que l'un ne saurait être confondu avec l'autre. Les positions sont figées pour le moment. Enfin sur la question de **la mutuelle,** les représentants patronaux partent sur l'idée que chaque entreprise pourrait proposer un contrat d'assurance collectif à ses seuls TAD. Cette option paraît ingérable et injuste collectivement aux organisations syndicales; leur proposition est d'étudier l'idée d'une assurance mutualisée sur toutes les maisons d'édition, sur le modèle de ce qui existe en presse.

Le succès du rassemblement doit beaucoup à la liste de diffusion, aux discussions qu'elle a entraînées et au bouche-à-oreille. Habituellement très isolés et ignorés par les employeurs et souvent les syndicats, les TAD ont découvert que les démarches collectives sont possibles et payantes. Les TAD qui se sont mobilisés pour cette action sont très représentatifs de ce nouveau salariat précarisé qui recouvre maintenant pratiquement toute la chaîne éditoriale. A noter la participation de correcteurs de province, venus tout exprès.

Prochaine commission de l'édition : samedi 11 avril à 10 heures à la Bourse du travail.

« **La Tribune** ». La direction d'Atelier Desfossés a dénoncé par lettre recommandée, après des errements de La Poste, l'accord d'effectif, avec le préavis légal de trois mois.

« **Les Echos** ». Déplacement général des services à l'intérieur du journal. Le service Web devient central du point de vue spatial. Il est annoncé que la nouvelle disposition changera elle-même bientôt. Les correcteurs ont obtenu que leur cassetin soit isolé phoniquement et en contact avec le secrétariat de rédaction et l'infographie. La commission des salariés des imprimeries visitera différents services du titre début avril : le prépresse et Boétie Compo, l'infographie, le secrétariat de rédaction, le Web, l'informatique, le marketing. Ils rendront compte ensuite à leurs pairs des perspectives offertes. Il est prévu et que cette initiative soit reprise dans d'autres titres.

Imprimeries. Après l'accord de méthode signé le 5 mars, fondé sur les accords de 2004-2005, et qui concerne l'avenir des centres d'impression, il reste trois

mois (date butoir fin juin) pour parvenir à un accord entre le SPQN et les syndicats de salariés sur les gains de productivité, l'augmentation de la charge de travail et les réductions d'effectif. Les deux commissions, imprimeries et sièges éditoriaux, avancent parallèlement quant à l'état des lieux des accords 2004-2005 et aux solutions à prospecter.

Séance du 31 mars 2009

Présents : Philippe Cols, François-Georges Lavacquerie, Annie Pajnic, Eric Zivohlava, Caroline Girolet, Isabelle Petit, Suzanne Watelet-Riou, Claude Hammouche, Laetitia Lormeau.

Absents : Claire Delenclos, Michel Simongiovanni
Pascale Sarfati a donné pouvoir à Suzanne Watelet-Riou

Une discussion s'engage sur l'activité des deux dernières années du syndicat et de son action future souhaitée. Relations avec d'autres syndicats, activités syndicales dans l'entreprise, formation au métier.

Secrétaire délégué
candidature d'Eric Zivohlava, élu par 9 voix
Secrétaire délégué adjoint
candidature d'Isabelle Petit, élue par 9 voix
Secrétaire au Comité inter
candidature de Philippe Cols hors comité
Secrétaire au placement
Claude Hammouche, élue par 5 voix
Suzanne Watelet-Riou, 2 voix
Caroline Girolet, 2 voix
Caroline et Suzanne adjointes au placement
Trésorière
Suzanne Watelet-Riou
Trésorière adjointe
Annie Pajnic
Secrétaire à l'édition hors comité
Anne Hébrard élu hors comité
Secrétaire sur les retraites
François-Georges Lavacquerie
Responsable de « Cantonade »
Caroline Girolet
Archiviste, François-Georges Lavacquerie
Anne Hébrard demande un mandat pour la défense d'une salariée d'Editis. Il lui est accordé ainsi qu'un rapport direct avec l'avocat.

Séance du 7 avril 2009

Présents : Isabelle Petit, Philippe Cols, Eric Zivohlava, Claude Hammouche, Annie Pajnic

Excusée : Susanne Watelet-Riou

« **Journaux officiels** ». Les correcteurs du « JO » demandent dans une « Déclaration du collectif correcteurs » que les services de nuit de l'atelier assurent « aux salariés tournant de nuit l'intégralité du salaire de nuit ». Le comité appuie cette demande afin de ne pas arriver à des différenciations de salaires « a priori ».

« **La Tribune** ». La direction annonce aux camarades d'Infocom des licenciements de leurs adhérents ouvriers. Puis revient sur ces déclarations devant l'ébauche d'un mouvement d'arrêt.

La direction veut supprimer l'atelier, évoque des départs volontaires, un « accompagnement » des plus de 53 ans jusqu'à 58 ans, un effectif réduit ou nul du service correction. Pour elle, le statut des ouvriers du Livre doit disparaître.

Négociations au SPQN. Les deux commissions traitant du secteur des imprimeries et du prépresse ont commencé à examiner l'application des accords 2004-2005. Un calendrier des visites des entreprises se met en place.

Lettre de Micher Muller

Le secrétaire général de la Filpac CGT demande à rencontrer le secrétariat du Syndicat des correcteurs afin d'évoquer les tensions présentes dans la fédération. Une date est à fixer avant le 30 mai.

Séance du 14 avril 2009

Présents : Philippe Cols, François-Georges Lavacquerie, Eric Zivohlava, Caroline Girolet, Isabelle Petit, Suzanne Watelet-Riou, Claude Hammouche, Anne Hébrard (pour l'édition)

Excusée : Annie Pajnic

« **Journaux officiels** ». L'installation de nouvelles machines ayant pérennisé le site, l'entreprise ne devient pas un Epic. De la charge de travail est rapatriée de différents ministères. La spécificité du travail de correction est reconnue par la Dirjo.

Congrès confédéral de décembre 2009 à Nantes. Un positionnement du Syndicat des correcteurs est décidé. Ainsi qu'une rencontre avec la section des retraités.

« **La Tribune** ». La remise en cause des accords des correcteurs se conjugue à la phase actuelle de négociations avec le SPQN autour d'un nouveau plan social. Une rencontre avec la direction est décidée après l'avoir informée de cette conjoncture.

Pas de comité syndical le 21 avril en raison de l'assemblée générale de l'Antrapresse qui s'est tenue les 21 et 22 avril. François-Georges Lavacquerie, Anne Hébrard, Philippe Cols et Eric Zivohlava sont délégués par le syndicat pour le représenter.

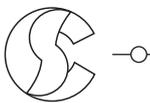
Séance du 28 avril 2009

Présents : Philippe Cols, Suzanne Watelet-Riou, François-Georges Lavacquerie, Annie Pajnic, Isabelle Petit, Claude Hammouche.

Excusé : Eric Zivohlava, Laetitia Lormeau, Caroline Girolet.

Adhésion. Valérie Contactsis, Formacom 2006.

Prise en charge du secrétaire. Rappelons que traditionnellement le secrétaire du SDC continue d'être rémunéré par son entreprise, mais que son salaire est



pris en charge par le SPQN (mutualisé), rendez-vous a été pris avec la direction des « Echos ».

« **JO** ». Actuellement les correcteurs qui travaillent à la rédaction tournent sur des horaires de jour et de nuit et sont payés au tarif nuit (point « JO ») sur une base mensuelle. A l'atelier, la pratique récente du tournage s'est traduite par le fait que certains correcteurs qui travaillent de jour et de nuit sont payés sur une base mensuelle au salaire de nuit et les autres non, le SDC estime que cela introduit une inégalité entre des salariés qui font le même travail (rouleurs à l'atelier et à la rédaction) et que cela n'est pas acceptable. Une rencontre est prévue entre Pascal Turpin, le président de la Sacijo, et le Syndicat des correcteurs.

Négociations régionales. Les discussions ont porté entre autres sur les remplacements, c'est-à-dire les permanences, ne pas remplacer systématiquement aboutirait à supprimer des postes alors qu'il y a justement déjà un problème d'effectifs (permanents « annexe III »). Les aides à la presse ne doivent pas servir uniquement à faire sortir des salariés mais aussi à la formation et au reclassement. A l'ordre du jour également la prise en charge des permanents.

« **La Tribune** ». Suite à l'envoi de la lettre officielle dénonçant l'accord d'effectif, il y aura une rencontre entre la direction et l'Inter, mais le calendrier n'est pas fixé. La direction n'a pas encore fait de propositions officielles.

Antrapresse. L'assemblée générale de l'Antrapresse qui réunit des syndicats CGT du Livre s'est tenue les 21 et 22 avril, elle a été l'occasion de faire le point sur la situation en presse. Le bilan de la journée d'action du 19 mars est contrasté, en régions, elle a été peu suivie du fait de « conditions particulières » assez générales, beaucoup se posent des questions sur l'utilité de telles actions. La perspective de négociations au niveau de la branche suscite des inquiétudes, le bilan des accords passés est très mauvais, il y a eu peu de formation et beaucoup de départs, dans de bonnes conditions, mais qui affaiblissent beaucoup les salariés restants. De plus, les sacrifices consentis ne suffisent pas, les directions exigent 40 % de productivité sans tenir compte des départs déjà actés. Par ailleurs, ils remettent en cause les congés, les remplacements et les délégations syndicales.

Le portage, où les conditions de travail et de salaires sont très mauvaises, mais qui est un secteur vital pour la distribution des journaux papier, a retenu l'attention de l'assemblée, de même que le secteur de la distribution, très attaqué, et où les situations sont très variables (salaires Livre aux NMPP, précaire généralisé dans les centres privés) ainsi que le secteur de la correction (6.000 correcteurs tous secteurs confondus). Sur Paris, il est clair pour tous qu'il faut refuser la perspective d'un centre d'impression unique pour la presse parisienne, ce serait une réserve et cela se traduirait par une hémorragie des effectifs intenable. Tout n'est pas noir malgré tout, « Nice-Matin » a signé des accords de protection sociale renforcée (invalidité, maladie), enfin, on peut noter que

partout en Europe, les imprimeurs investissent dans de nouvelles rotatives modernes, le papier n'est pas mort et certains intervenants estiment que les patrons surjouent la crise pour imposer plus de sacrifices.

Séance du 5 mai 2009

Présents : Philippe Cols, François-Georges Lavacquerie, Annie Pajnic, Eric Zivohlava, Isabelle Petit.

Excusée : Claude Hammouche.

Comité inter du Livre parisien. Un syndicat parisien de la distribution est en voie de constitution. Des entreprises de portage sont actuellement créées ou acquises par des titres quotidiens. Les aides au portage évoquées aux états généraux de la presse commencent à être... distribuées.

« **Journaux officiels** ». Une rencontre avec la direction a confirmé que l'accord sur les salaires proposé engendrera des différences de salaires à travail égal. Le Syndicat ne peut pas avaliser une telle situation.

Séance du 12 mai 2009

Présents : Philippe Cols, François-Georges Lavacquerie, Annie Pajnic, Eric Zivohlava, Isabelle Petit, Suzanne Watelet-Rioux, Caroline Girolet, Claude Hammouche.

Invités : Malika Mouaci, Jeff Joussellin

« **Journaux officiels** ». Le comité syndical réitère son soutien aux revendications salariales portées par les délégués correcteurs.

Commission prépresse. Des rencontres entre une commission paritaire (CILP-SPQN) ont lieu dans les sièges éditoriaux afin, à travers un questionnaire à remplir, faire l'état de l'achèvement ou du non-achèvement des accords de 2004-2005.

Comité inter du Livre parisien. Une réunion exceptionnelle aura lieu en présence de la direction de la Sacijo, sujet : rapprochement avec la Documentation française.

Pas de comité syndical le 19 mai, le secrétariat participant à une réunion au « Monde », direction-Comité inter-SGL CE-Filpac.

Séance du 26 mai 2009

Présents : Annie Pajnic, Isabelle Petit, Suzanne Watelet-Rioux, Caroline Girolet, Eric Zivohlava, Philippe Cols, .

Excusée : Claude Hammouche.

Mandat Philippe Cols. La situation de Philippe au comité est la suivante : « recappé » récent, il est mandaté par la section des retraités afin de les représenter au comité syndical. Il y a été désigné représentant à l'inter. En revanche, il ne lui est pas possible de voter au comité syndical n'ayant qu'une voix consultative. Actuellement, chaque syndicat compte dans ses rangs des camarades dans la même situation dont l'activité est bien utile à leur bon fonctionnement.

Plan social Imprime. Une information patronale a été faite de ses contacts avec l'administration. Ce plan concerne les imprimeries, ouvriers et cadres, avec le statut d'ouvrier du Livre de la presse quotidienne.

Congrès CGT. Un mandat est demandé pour le Syndicat des correcteurs.

Solidarité avec le LKP. Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes dénonce les manoeuvres visant à décrédibiliser le LKP, et notamment son porte-parole, Elie Domota. Il considère que le patronat et les pouvoirs publics, plutôt que diaboliser le collectif gadeloupéen, doivent honorer leur signature et appliquer sans délai les termes de l'accord du 4 mars.

« **La Tribune** ». Rendez-vous a été demandé fin juin à la direction suite à sa dénonciation des accords 2008 il y aura alors trois mois.

Séance du 2 juin 2009

Présents : Isabelle Petit, Annie Pajnic, Suzan Watelet-Riou, François-Georges Lavacquerie, Claude Hammouche, Caroline Girolet, Philippe Cols.

Excusé : Eric Zivohlava.

Plan Imprime. Le SPQN a présenté une première proposition du plan social concernant les imprimeries parisiennes. Il est rejeté en l'état par le CILP. Il y est prévu que de nombreux salariés de ce secteur sont tout simplement licenciés après une période de deux années de formation couvrant leur préavis. Aucuns reclassements dans le secteur (prépresse, sièges éditoriaux) ne sont prévus, les écoles professionnelles pas du tout évoquées. C'est un blocage.

Réunion de la commission presse. La commission presse se réunira le mercredi 24 juin de 10 heures à 13 heures à l'annexe de la Bourse du travail, rue de Turbigo ; salle commission B 1^{er} étage. Ordre du jour : actualité presse et plan Imprime.

Séance du 9 juin 2009

Présents : Philippe Cols, Annie Pajnic, Eric Zivohlava, Isabelle Petit, François-Georges Lavaquerie.

Excusée : Claude Hammouche.

Nous avons appris le décès de notre camarade Avot, Pierre, dit Avot-Meyers. Il est décédé dans sa 79^e année.

Comité inter du Livre parisien.

Journée du 13 juin 2009

Le Comité inter appelle à bloquer les titres datés du samedi 13 juin. La Filpac marque le coup.

Plan Imprime

Le constat du CILP au sujet des négociations pour le plan des imprimeries est que les propositions patronales mises bout à bout aboutissent à des licenciements secs et à une attaque inacceptable de la convention collective des ouvriers du Livre.

« **Journaux officiels** ». Préparation de la rencontre avec la direction.

Séance du 16 juin 2009

Présents : François-Georges Lavacquerie, Annie Pajnic, Eric Zivohlava, Isabelle Petit.

Excusés : Philippe Cols, Claude Hammouche.

Retraites. François-Georges Lavacquerie suivra un stage de formation de la CGT ayant pour thème la retraite par répartition, coût : environ 150 euros pour 5 jours.

Placement. Isabelle Petit remplace temporairement Claude Hammouche à la permanence.

Séance du mardi 30 juin 2009

Présents : Philippe Cols, Annie Pajnic, Jean-François Lavacquerie, Suzanne Watelet-Riou, Isabelle Petit, Eric Zivohlava

Excusée : Claude Hammouche

Nous nous réunirons tous les quinze jours en juillet et en août.

Courriers. « La Tribune », « JO », « France-Soir », SNJ.

Expulsions du collectif sans-papiers de la Bourse du travail de la rue Charlot. Un communiqué du syndicat est rédigé.

Philippe Cols et Eric Zivohlava sont cooptés aux conseils d'administration de la Mutuelle du Livre et à la Capsag.

Séance du 7 juillet 2009

Présents : Claude Hammouche, Suzanne Watelet-Riou, Caroline Girolet Philippe Cols, Eric Zivohlava, Isabelle Petit, François Georges Lavaquerie. Excusée : Annie Pajnic.

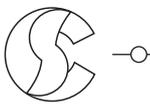
Solidarité avec Wolter-Kluwer. Le Syndicat des correcteurs est solidaire de la lutte des salariés de Wolter-Kluwer, 200 euros sont envoyés par la caisse de solidarité des syndicats.

Sans-papiers. Une lettre expliquant notre position a été adressée à Bernard Thibault à laquelle nous avons joint notre déclaration.

Congrès confédéral. La raréfaction des mandats octoyés à la fédération ne lui permet pas d'attribuer un mandat au Syndicat des correcteurs. Ce dernier réitère sa candidature, l'explique et rend compte du choix fédéral.

Plan Imprime. La demande patronale est d'aboutir durant l'été. Le plan ne s'applique qu'aux métiers de l'imprimerie. Les discussions portent sur le portage des plus de cinquante ans et sur les reconversions des licenciés.

L'enquête dans le prépresse sur l'application des accords 2004-2005, le plan Recapp donc, est terminée. Il reste au Syndicat des correcteurs de négocier le passage dans les rédactions des derniers ouvriers du Livre, avec la qualification de rédacteur-réviseur dès l'inscription dans la grille hiérarchique des emplois de la presse quotidienne de celle-ci.



Selon nos camarades du Syndicat des imprimeries, les reconversions issues des imprimeries ne seront pas suffisantes afin de remplacer notre vingtaine de quinquagénaires.

La raréfaction des services pour les permanenciers et l'absence de piétonnage pour les permanenciers annexes 3 obligent le Syndicat des correcteurs à prévoir une année 2010 difficile. Le comité syndical décide de lancer une souscription permanente afin de subvenir aux besoins urgents de certains permanenciers, il s'agit de verser une somme mensuellement, 5, 10, 20 euros, c'est selon le choix de chacun. Actuellement, Dominique Ross de la Grange est particulièrement démunie, elle bénéficiera des premiers dons.

Séance du 21 juillet 2009

Présents : Isabelle Petit, Claude Hammouche, Eric Zivohlava.

Excusés : Annie Pajnic, Suzanne Watelet-Riou, Philippe Cols, Caroline Girolet.

Plan Imprime. Les sureffectifs des imprimeries sont examinés entreprise par entreprise cette semaine.

Inscription dans la grille des emplois de la presse quotidienne de la qualification de rédacteur-réviseur. Le SPQN n'a pas retenu la définition proposée depuis plusieurs mois. Le désaccord est complet. Une nouvelle proposition est envoyée à l'intersyndicale des journalistes.

« **JO** ». Le rapprochement avec la Documentation française se précise.

« **Cantonade** ». Les contributions sont demandées pour le prochain numéro dès maintenant.

Souscription solidarité. Les chèques qui sont envoyés pour la souscription permanente sont considérés comme des dons à part entière et donc dédiés entièrement à la caisse de solidarité (caisse créée face à la raréfaction des offres de la permanence).

Prochain comité syndical : mardi 4 août, 10 heures.

Séance du 4 août 2009

Présents : Annie Pajnic, Claude Hammouche, Eric Zivohlava, Philippe Cols.

Excusée : Suzanne Watelet-Riou.

Plan social Imprime. Le SPQN souhaite aborder la question des départs des « seniors ». Le CILP lui celle des salariés restant, les « juniors ». Un chiffrage est effectué sur les différents reclassements ou départs volontaires pour les quatre prochaines années, durée de la première partie d'Imprime.

Congrès CGT. Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes diffuse le texte d'orientation proposé aux syndicats.

« **La Tribune** ». Une lettre recommandée est envoyée à la direction.

Séance du 18 août 2009

Présents : Isabelle Petit, Caroline Girolet, Eric Zivohlava.

Plan Imprime. Les sureffectifs sont déterminés entreprise par entreprise.

séance du 8 septembre 2009

Présents : Eric Zivohlava, Annie Pajnic, Isabelle Petit, Suzanne Watelet-Riou, Claude Hammouche, François-Georges Lavacquerie.

Invités : Elisabeth Proust, Francis Willems.

« **Cantonade** ». La date de remise des copies est fixée au mercredi 30 septembre, l'assemblée générale ayant lieu le samedi 14 novembre 2009.

« **La Tribune** ». Rendez-vous a été pris avec la direction qui a dénoncé la minute catégorielle concernant les correcteurs.

Congrès confédéral. Le Syndicat des correcteurs demande à participer au congrès de Nantes fin 2009. Ses mandants ne seront sinon pas représentés par une autre instance.

« **JO** ». La situation des correcteurs est examinée.

Séance du 15 septembre 2009

Présents : Isabelle Petit, Suzanne Watelet-Riou, François-Georges Lavacquerie, Laetitia Lormeau, Eric Zivohlava.

Excusées : Annie Pajnic, Claude Hammouche, Caroline Girolet.

Secrétariat administratif. Il est rappelé que Laetitia Lormeau s'occupe un jour par semaine de la gestion des appels et du courrier.

Cotisations. Les cotisations sont de 1 % des revenus et de 10 euros mensuels pour les syndiqués chômeurs.

Plan Imprime et politique syndicale. La réunion hebdomadaire de jeudi dernier a eu lieu sans les représentants du Comité inter du Livre parisien. Absents afin de protester contre les sanctions à l'encontre de deux responsables syndicaux des imprimeries du « Figaro » et du « Parisien », sanctions abandonnées depuis.

Plan Imprime. Il en est aux discussions terminales. Il s'adresse aux métiers des imprimeries, donc sans les correcteurs. Et il n'est pas possible selon les adhérents du SIP de reconverter en correcteurs des salariés des imprimeries afin de remplacer les correcteurs quinquagénaires ouvriers du Livre.

Reste aux correcteurs ouvriers du Livre en 2009 à négocier leur intégration dans les rédactions, sous statut journaliste. Positionnement régional avec inscription dans la grille hiérarchique des emplois reconnue par les syndicats représentatifs, ancienneté propre aux correcteurs (qui ne changent pas de profession mais la continuent sous un autre statut).

Permanence. La commission mixte paritaire SPQN-Comité inter du Livre parisien a visité tous les sièges

éditoriaux afin de constater comment les « accords 2004-2005 » constitutifs du plan social Recapp ont été appliqués titre par titre. En dehors du « JO », quatre titres salarient toujours leurs correcteurs en tant qu'ouvriers du Livre. Leur passage dans les rédactions devant se réaliser, il est nécessaire de traiter la question de la permanence. Or aujourd'hui, plusieurs titres demandent des réductions d'effectifs à travers la simple suppression de la permanence.

Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes propose que tout permanencier suiveur ayant effectué au moins 180 services dans les douze derniers mois soit basculé en CDI plein temps journaliste, ainsi que tout permanencier ayant effectué 110 services le soit en un mi-temps. Pour le reste de la permanence, il s'agit d'obtenir une formation pour les permanenciers ayant effectué 72 services annuels sur les deux dernières années (correspondant à un salaire minimal régulier).

Il est évident que les reconversions (20) proposées par les éditeurs aux personnels des imprimeries ne peuvent et ne doivent pas s'accompagner symétriquement de licenciements d'ouvriers du Livre du prépresse. Il l'est également qu'une fin de la permanence ouvrière du syndicat doit s'inscrire dans une négociation globale (y compris « post-Recapp », donc Imprime – si ce plan existe, ce n'est pas afin de ne pas respecter les engagements impliquant les éditeurs).

La secrétaire au placement part en vacances, c'est Isabelle Petit qui prend le relais jusqu'à son retour début novembre.

Participation au congrès confédéral. Une possibilité de participation s'offre afin d'évoquer la question

des nouveaux modes de rémunérations des travailleurs intellectuels. Nous partageons avec SIP un mandat.

Séance du 22 septembre 2009

Présents : Isabelle Petit, Eric Zivohlava, Annie Pajnic, Suzanne Watelet-Riou, Philippe Cols.

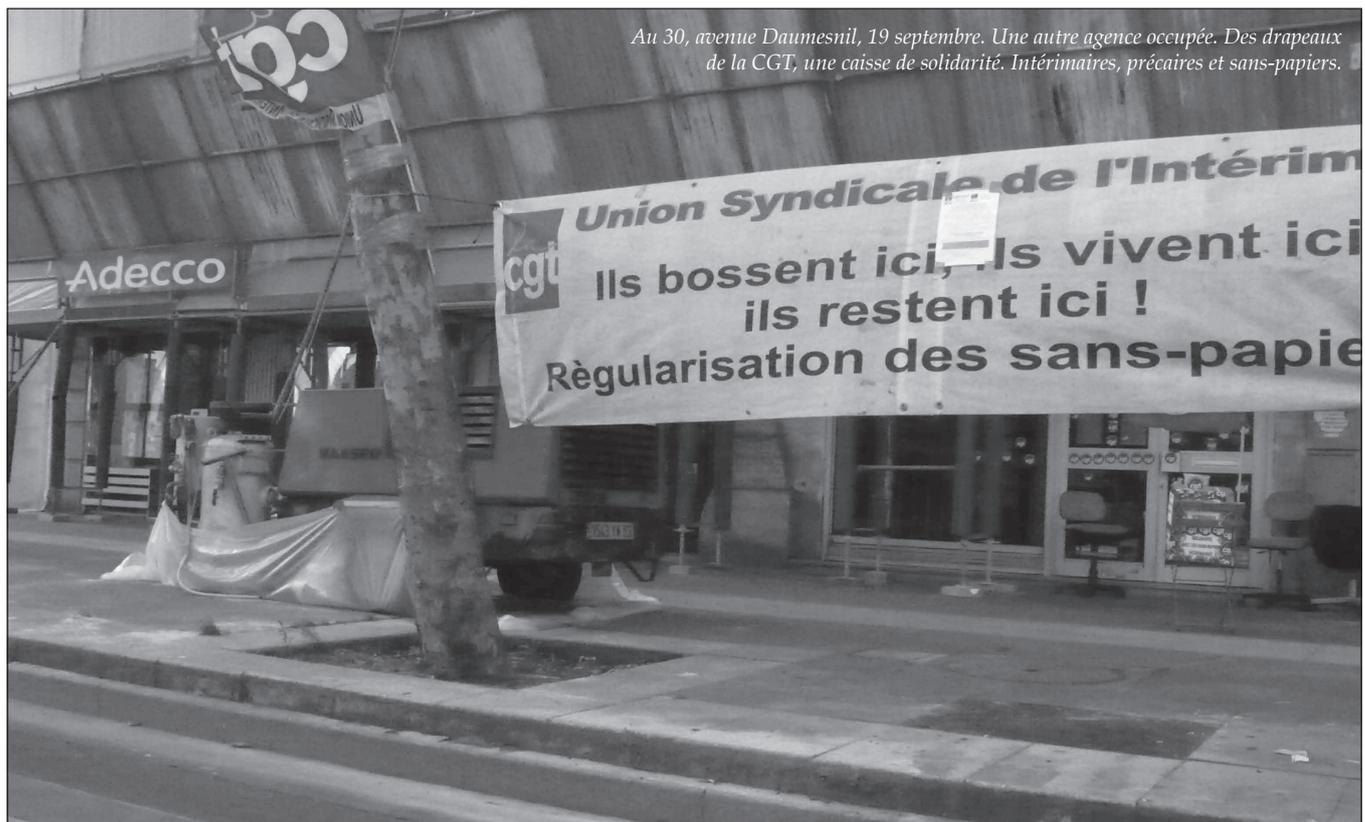
Excusées : Claude Hammouche, Caroline Girolet.

Invité : Bruno Monthureux.

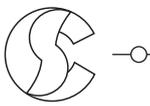
Plan Imprime. Le Comité inter de la veille a été annulé. Une lettre est rédigée au nom du Comité inter à l'intention de M. Morel, président du SPQN. Elle lui signale que des éditeurs « étudient déjà par quelles contorsions ils pourraient intégrer dans le plan Imprime les ouvriers du Livre encore en poste dans les sièges éditoriaux, alors que le cadre régional d'intégration de ces personnels dans les rédactions tarde à se mettre en place ».

Bruno Monthureux, délégué syndical Sicavic. Il n'y a pas de possibilité de reclassement sur le plateau technique avec la nouvelle plate-forme éditoriale. Un problème d'emploi des correcteurs au « Parisien » se pose, il doit se résoudre à travers l'utilisation du plan Imprime. De manière identique aux plans antérieurs : nombres de départs de quinquagénaires sur taux de remplacement correspondant et aux engagements vis-à-vis des « annexés » et à la charge de travail (qualification) après modernisation. A la Sicavic, 20 ouvriers du Livre des métiers du prépresse remplissent les conditions d'âge pour partir dans le plan Imprime.

Edition et presse périodique. Le Syndicat des correcteurs participe à quatre actions juridiques, trois en édition, une en presse magazine, sous le statut journaliste.



Au 30, avenue Daumesnil, 19 septembre. Une autre agence occupée. Des drapeaux de la CGT, une caisse de solidarité. Intérimaires, précaires et sans-papiers.



Rapport de la secrétaire au placement

Quoi de neuf depuis le dernier « Cantonade » ? Jusqu'ici tout va, à peu près, bien puisque la permanence roule plus ou moins. Plutôt moins que plus, ces six derniers mois, la situation n'est pas allée s'améliorant. L'éventualité de la fin de la permanence pour certains titres évoquée précédemment est devenue réalité pour déjà quelques-uns d'entre eux.

Pour le premier semestre 2009, il apparaît clairement que l'ensemble des cassetins font moins appel à la permanence. Moins de départs en Recapp qu'en 2008, les rouleurs ont donc eu à se partager un volume inférieur de services liés à la liquidation des congés payés des piétons partants, et moins de piétons, donc moins de congés avec ou sans solde, moins de formation ou de maladie. Puisque les cassetins ont vu le nombre des services quotidiens ou hebdomadaires réduits en conséquence quelle que soit la pagination. Les éditeurs préférant des journaux moins bien corrigés plutôt que d'embaucher.

D'autre part, au vu des négociations en cours avec les éditeurs aussi bien titre par titre qu'au niveau régional, sans oublier l'exclusion des correcteurs du plan Imprime, la fin de la permanence telle qu'elle existe actuellement paraît inéluctable avec le passage des cassetins encore ouvriers du Livre au statut journaliste.

Situation actuelle par titre

Commençons par le titre où la direction a exigé la fin du recours à la permanence : « France-Soir ». Plus de permanence mais un piétonnage en août, et un CDD mi-septembre courant jusqu'à fin décembre, qui devrait évoluer en piétonnage début 2010, tous deux sous statut journaliste. Le cassetin est donc passé de deux piétons plus un ou deux rouleurs en fonction du planning des congés à trois piétons et un CDD. Dans les faits, les quatre correcteurs se retrouveront rarement au complet, et certains jours ils pourraient n'être que deux. C'est le modèle qui risque de faire des émules dans d'autres titres, dont « La Tribune ».

Où la directrice générale ne cache pas s'inspirer de sa consoeur de France-Soir... en partie. Car pas question d'embauche, au contraire ! Elle voudrait arriver à un même résultat pour « La Tribune » le plus rapidement possible, en réduisant au passage drastiquement les effectifs des piétons (et pas pour les remplacer par des rouleurs). Pour l'heure, trois suiveurs, dont un plein-temps, et un petit volant de rouleurs y travaillent.

A « L'Huma », un CDD courant jusqu'à fin décembre devant normalement déboucher sur un piétonnage, et un rouleur à plein temps. Pour le reste, peu de services à répartir, certaines semaines aucun.

Au « Monde », c'est aussi vaches maigres. La période estivale a été bonne pourvoyeuse de services, mais depuis pas grand-chose, voire aucun service certaines semaines.

Aux « Echos », la prise en charge partielle d'Eric, à hauteur de trois services seulement, augmente par conséquent le nombre des services mais dans le même temps, une suiveuse à plein temps voit sa situation remise en cause à moyen terme.

Au « Parisien », hormis pendant la période estivale et une semaine de formation en septembre, le volume des services a un peu diminué.

A « L'Equipe », un remplacement sur un congé sabbatique et un volume de services réparti entre quelques rouleurs.

« Le Figaro », plus de recours à la permanence depuis bien longtemps.

Au « JO », de moins en moins de services, également, la liste des rouleurs vire elle aussi à la peau de chagrin. Un départ en Recapp prévu pour la fin de l'année... des services donc à prévoir jusqu'en décembre, mais après ?

Quant aux périodiques : plus de permanence à « Investir », ni au « JDD ».

C'est sûr, ça ne s'arrange pas, c'est de plus en plus bouché en presse quotidienne nationale (PQN). Mais il y a de l'avenir ailleurs, d'autres titres hors du périmètre « historique » font désormais appel au bureau de placement. Hélas, les conditions de salaire et de travail n'y sont pas celles du Livre conduisant nombre de rouleurs à refuser les propositions faites au motif que le salaire y était inférieur à celui auquel ils étaient « habitué[s] ». Encore qu'en ce domaine, la disparité de salaire se pratique déjà dans les titres de la PQN où les correcteurs à statut journaliste sont majoritaires. Les propositions d'emploi, déjà rares, que ce soit en presse quotidienne ou en périodique annoncent toutes un salaire « nouvel entrant », voire pire : moins de 2.000 euros brut.

Il est malheureusement à craindre qu'il faille également perdre l'habitude de recourir au bureau de placement mais prendre celle de composer avec un DRH, un premier SR. Déjà, et de plus en plus souvent, les directions opèrent une sélection parmi les rouleurs envoyés par la permanence. Apportant ainsi une autre réalité incontournable : de moins en moins de services par titre et de moins en moins de rouleurs autorisés à les effectuer (en moyenne, moins de dix rouleurs par titre). Prélude, donc, à une logique de pigistes. Du boulot syndical et prud'homal à prévoir...

Et pour terminer sur une note moins désespérée, je remercie chaleureusement Isabelle Petit qui a accepté, en juin dernier, d'assurer dans l'urgence et dans une période particulière difficile le placement (un numéro de téléphone unique : 06.64.88.00.97).

Syndicalement,

Claude Hammouche

Comptes rendus des Comités inter du Livre parisien

Lundi 2 mars 2009

Gérard Le Tréguilly

Situation de la semaine

Une commission de médiation s'est tenue jeudi dernier au sujet de Florence Cousin actuellement en grève de la faim. Étaient présents tous les protagonistes de « Libération » ainsi que le SPQN, l'Inter, la fédération, le SGL CE. La médiation annonce que Florence veut quitter le journal. Une école est trouvée et le préavis repoussé à fin mai, le budget formation augmente, les services d'un cabinet de recherche d'emploi prévus, une enveloppe de 80.000 euros acceptée. Les patrons émettent la sentence et s'en vont, le SGL CE refuse et s'en remet à Florence Cousin.

« La Tribune »

Dénonciation des accords d'effectifs pour les correcteurs, le Code du travail parle de quinze mois de négociation si désaccords.

Correcteurs

L'accord sur la définition et l'inscription des réviseurs dans la grille hiérarchique des emplois de la presse quotidienne avec l'interyndicale des journalistes est finalisé. Une réunion avec le SPQN est demandée pour qu'il soit signé.

Lundi 9 mars 2009

Olivier Blandin, Alain Martin, Nicolas Masson, Xavier Didelot, Gérard Le Tréguilly, David Rousselle, Eric Fliek, Anne Hébrard, Philippe Cols, Eric Zivohlava, Pascal Wright

Gérard Le Tréguilly

Situation de la semaine

Question pendante du SGL CE.

L'accord pour les départs

Les départs volontaires seront accompagnés. Mais aujourd'hui, la situation économique est complètement différente qu'il y a dix-huit mois. Personne ne peut penser autour de la table qu'on puisse trouver un emploi en dehors de la branche.

Le Comité inter peut travailler avec le bureau parisien des cadres sans que cela soit un accord syndical.

Le supplément du « Monde » est imprimé dans le labeur, c'est une belle démonstration professionnelle.

La direction du « Monde » reconnaît deux délégués syndicaux à l'imprimerie. Mais quand elle demande à la Filpac qui est le sien, c'est bien celui soutenu par SIP dont le nom est donné.

Lundi 16 mars 2009

Olivier Blandin, Xavier Didelot, Gérard Le Tréguilly, Eric Fliek, Anne Hébrard, Eric Zivohlava, Pascal Wright, Pascal Le Boulch

Situation de la semaine

Olivier Blandin

Synthèse de la réunion de jeudi dernier. Réunion sur les sièges éditoriaux afin de préparer des visites dans les entreprises, un questionnaire a été élaboré à cette fin pour établir un constat.

Gérard Le Tréguilly

Après une rencontre avec Bernard Thibault, le gouvernement parle de trois années pour la modernisation.

Il faut activer la commission des « mutants », que des visites de sièges éditoriaux se réalisent. Pour les mutations en province, on passe d'imprimeurs rotativistes à imprimeurs rotativistes.

Journée du 19 mars

Elle se situe sur un plan politique national. Assistera-t-on à une montée d'un cran avec le 19? Nous devons agir dans le prolongement de l'axe fédéral et confédéral avec notre problème aigu de l'emploi comme axe.

Lundi 23 mars 2009

Olivier Blandin, Christian Levranc, Alain Martin, Anne Hébrard, Eric Zivohlava, Philippe Cols, Pascal Wright, Pascal Le Boulch

Situation de la semaine

Olivier Blandin

CEN vendredi dernier

Il y a été question du procès intenté par le SGL CE au Comité inter à l'imprimerie du « Monde » et de la situation à « Libération ».

La province est engluée dans leur quotidien, des problèmes surgissent et s'imposent.

Philippe Cols

Le plan Imprime va-t-il se dérouler comme celui de 2004?

« La Tribune »

Déclaration commune. Claude Hammouche est délégué syndical à l'Atelier Desfossés.

Christian Levranc (DS « La Tribune »)

La direction entend se séparer des quatre personnes et renégocier l'accord des correcteurs. Nous demandons depuis des mois une réunion pour faire suite au schéma d'un atelier graphique, il était question qu'ils passent journalistes.

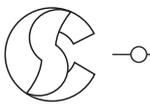
Lundi 6 avril 2009

Situation de la semaine

« La Tribune »

Christian Levranc

La direction évoque la nécessité d'économiser 3 M d'euros, nous demandons un arrêt de travail après une AG. Protocole d'accord pour suppression de 38 postes au groupe Test.



Olivier Blandin

Nicolas Weill et Valérie Descamps agissent sans prévenir les éditeurs.

Eric Zivohlava

Il n'y a pas de garanties pour les correcteurs, il ne faut pas qu'Atelier Desfossés apparaisse comme le maillon faible, le SPQN doit faire respecter ses engagements.

Pascal Le Bouch

Nous devons faire un constat politique en direction des pouvoirs publics. « C'est quoi ce jeu de dupes ? » Les forcer à assumer leurs responsabilités. Nous sommes entrés dans un nouveau contrat social pas dans des licenciements.

Eric Fleck, compte rendu de la réunion de jeudi dernier SPQN-Comité inter où ont été traitées la grille et les qualifications. Les machines remplaçant des fonctions, nous évoquons des tâches transversales.

Lundi 13 avril 2009

Olivier Blandin, Alain Martin, Nicolas Masson, Xavier Didelot, Gérard Le Tréguilly, David Rousselle, Eric Fleck, Philippe Cols, Eric Zivohlava, Pascal Wright

Gérard Le Tréguilly, situation de la semaine

Le projet Imprime est signable si c'est un plan social qui organise pour les trois prochaines années le travail. Nous allons prendre point par point le texte dans les réunions du jeudi matin. Le SGL CE possède-t-il la même volonté ?

Nous exigeons un projet ferme de modernisation de l'imprimerie du « Monde » afin d'éviter une fermeture. Le plan incluerait alors 200 ouvriers en plus et nous gérons la fin du système.

Lundi 4 mai 2009

Christian Lefranc, Olivier Blandin, Xavier Didelot, Gérard Le Tréguilly, Nicolas Masson, Isabelle Petit, Philippe Cols, Eric Zivohlava, Pascal Wright, Pascal Le Boulch

Situation de la semaine, *Nicolas Masson*. Réunion de jeudi en huit au SPQN.

Remise d'un tableau sur l'absentéisme. Les corrections demandées par les cadres étaient refusées.

Gérard Le Tréguilly

On ne touche pas à la convention collective, hors de question de revenir sur les vacances.

Xavier Didelot

Les problèmes sont ramenés dans les entreprises où chaque patron a des positionnements différents.

Pascal Le Bouch

C'est une démonstration que le SPQN n'est plus en mesure de régler au niveau régional.

Philippe Cols

La commission Imprime qui travaille depuis un an en était aux visites d'entreprises. C'est alors qu'une,

aux « Echos », est annulée. Cet exemple montre que le mode de discussion choisie par eux ne les intéresse pas.

Pascal Le Bouch

Les aides au portage tombent. Quelles discussions devons-nous imposer ?

Lundi 11 mai 2009

Olivier Blandin, Alain Martin, Xavier Didelot, Gérard Le Tréguilly, Nicolas Masson, Isabelle Petit, Philippe Cols, Eric Zivohlava, Pascal Wright, des représentants du syndicat général du livre et de la mutuelle

Mutuelle

La Mutuelle du livre est désormais placée dans un groupe mutualiste, du spectacle et de l'audiovisuel. Il s'agit d'insérer la protection sociale dans un « nouveau contrat social ».

Jean-Michel Floret

Le groupe fonctionne de manière positive avec l'intégration de nos mutuelles dans Audiens. A l'image des camarades du spectacle, notre fédération doit néanmoins plus s'impliquer.

Une union de mutuelles, Mudis, a été voulue pour un regroupement plus organique, une « Mutuelle du spectacle et de la communication ».

Centre de santé

Sa modernisation a été payée par la Mutuelle, nos partenaires n'étaient pas emballés (y compris le spectacle). La réinternalisation de la pharmacie s'est réalisée malgré ces réticences. Nous avons le seul centre de santé du centre de Paris. Il a dégagé un excédent, minime, et a négocié avec Mederic et Novadis des conventions permettant à leurs adhérents d'y venir.

La Mayotte

Le terrain et les bâtiments appartenait à la mutuelle, elle est devenue elle-même une mutuelle pour ses trois activités (dont l'hôpital de jour).

Philippe Boulle

Aspect syndicats-mutuelle : santé, retraite, prévoyance. Nous sommes mis en concurrence avec des assurances ou des mutuelles. Le paritarisme est devenu une demande constante de réduction par les membres honoraires. Nous devons ne pas nous laisser dépasser par le marché et avancer au même pas que ceux du spectacle.

Lundi 8 juin

Les propositions patronales mises bout à bout sont inacceptables. Un certain nombre de camarades des imprimeries doivent « quitter la branche »

Remplacements

Fin des remplacements automatiques dans les imprimeries. Incidence sur les permanences, pour les correcteurs, il s'agit de dizaines de personnes dont un tiers d'annexées.

Lundi 15 juin 2009

Olivier Blandin, Alain martin, Nicolas Masson, Xavier Didelot, Gérard Le Tréguilly, Philippe Cols, Eric Zivohlava, Pascal Le Bouch, Christian Lefranc, Isabelle Petit

Présentation d'un nouveau projet du plan Imprime

Gérard Le Tréguilly

Il n'y a pas de mesures de reclassements dans la branche. Il faut se mettre dans la tête qu'il y aura des départs volontaires.

Comptes Capsag, définir un pourcentage des cotisations qui entreraient dans les caisses. Nous avons fait sauter le licenciement sur les trois ans. Le reclassé devra toucher 80 % de son salaire des douze derniers mois. Nous avons ramené sur la CPEF3P et l'Ipsar (créé pour la gestion des remplaçants) - qui n'a jamais fonctionné.

Lundi 6 juillet 2009

Olivier Blandin, Alain Martin, Xavier Didelot, Gérard Le Tréguilly, David Rousselle, Philippe Cols, Eric Zivohlava, Pascal Wright, Pascal Le Boulch, bureau des cadres (Laurent, Messina, plus deux autres)

Eric Zivohlava, Philippe Cols

Les accords 2004-2005 avaient pour but l'adaptation des métiers du prépresse. On peut le voir dans la définition du texte signé. A priori, des reclassements dans les rédactions. Pour les correcteurs devenant rédacteurs-réviseurs, c'était assez clair. Les postes d'ouvriers restants après le plan dit Recapp n'étaient pas initialement destinés soit à un nouveau plan social de la presse, soit à une sortie de la presse quotidienne nationale.

Les candidatures d'adhérents du SIP à des reclassement dans la branche professionnelle dans le prépresse ne sont pas suffisantes aujourd'hui afin de répondre aux possibles départs de quinquagénaires correcteurs encore ouvriers du Livre. C'est ce que nous défendons depuis près de deux ans.

Mais plus grave, c'est le point de notre permanence, la prise en compte de celle-ci constitue une nécessité. La nouvelle donne pose question.

Congrès confédéral

Nous envoyons une lettre au bureau de la fédération afin de renouveler notre demande de participation au congrès confédéral de la CGT de Nantes. Nous

entendons exposer la réalité des correcteurs fragilisés, de ceux à qui seul le régime d'autoentrepreneur est proposé, de ceux qui ne peuvent plus exercer leur qualification sous le régime du salariat et qui voient leurs qualifications constamment dévalorisées et opposées à d'autres.

« Le Monde »

Le conseil de surveillance s'est tenu le 3 juillet, nous devrions signer un accord d'étape avec la fédération, la direction doit remettre son accord d'effectif. Elle n'a pas de nom d'un opérateur capable de placer 20 à 25 M euros. Le rapport d'étape doit être signé avant le 14 juillet.

Lundi 8 septembre 2009

Olivier Blandin, Alain Martin, Nicolas Masson, David Rousselle, Gérard Le Tréguilly, Philippe Cols, Eric Zivohlava, Isabelle Petit, Pascal Wright, Messina

Gérard Le Tréguilly

Situation de la semaine

Réunion jeudi sur le troisième volet, nos remarques ont été prises en compte sur le deuxième volet. La faiblesse du texte porte sur la charge de travail.

Plan Imprime

Les demandes de corrections sont vérifiées une à une.

14 septembre 2009

Olivier Blandin, Alain Martin, Xavier Didelot, Gérard Le Tréguilly, Isabelle Petit, Eric Zivohlava, Pascal Wright, Pascal Le Boulch

Imprimeries

Pour les directions, les modes d'organisation changeant, deux incidents ont eu lieu entre un cadre et un conducteur.

Visite de l'école des rotativistes

Nous avons rencontré Bernard Thibault avec Marc Peyrade samedi. Le débat portait sur la nécessaire réindustrialisation. Bernard Thibault est invité à l'école des rotativistes, l'Afir, à Pantin, pour un point presse avec le Comité inter. Nous parlerons de la formation avant une expression confédérale. Marc Peyrade s'occupe de la journée.

Lundi 21 septembre 2009, Comité inter annulé.

Lundi 28 septembre 2009, Comité inter annulé.



Assemblée générale ordinaire du 28 mars 2009



L'un des 341 kiosques parisiens, engorgé de titres côté face, panneau publicitaire côté pile.

Admissions orales

Thérèse Benoit, Formacom 2008, parrains : Claude Pfeffer, Christophe Bafier-Candès.

Pauline Langlois, Formacom 2008, parrains : Claude Pfeffer, Gilles de San Mateo.

Anne-Valérie Bernard, correctrice à domicile, sur présentation de six mois de fiches de paie.

Betty Serman, Formacom 2004, correctrice à domicile.

Dominique Charrier, sur présentation de l'attestation de la formation du Centre d'écriture et de communication, parrains : Laetitia Lormeau, Eric Zivohlava.

Eric Raymond, Formacom 2008.

Cécile Schwartz, secrétaire d'édition à domicile, sur présentation de six mois de fiches de paie.

Tous les nouveaux syndiqués recevront, à l'issue de cette assemblée générale, le « Cantonade » 216 et un exemplaire des statuts. Ils seront automatiquement, comme chaque syndiqué, affiliés à la liste de diffusion électronique du syndicat.

Excuses à Ferial Bouabida, qui a été indûment portée sur la liste d'infamie alors qu'elle est à jour de cotisations.

Et à sa demande, je précise qu'Alain Denizo n'a pas demandé à s'exprimer, dans le « Cantonade », dans une tribune libre, mais a rédigé à la demande du comité syndical, le compte rendu du comité général de

l'union départementale CGT de Paris, comité général auquel il a participé et porté les voix du Syndicat toujours à la demande du comité syndical, comme il l'avait déjà fait deux ans auparavant. C'est la têtive qui est trompeuse.

Rapport d'activité

Anne Hébrard. – Depuis un mois et demi, depuis le bouclage du « Cantonade » 216, l'actualité s'est emballée, au fur et à mesure que la crise du système progresse. Un accord de méthode a été signé le 5 mars en presse quotidienne, à propos du règlement du sureffectif dans les imprimeries. Il y a une obligation d'aboutir à un accord présentable devant les pouvoirs publics d'ici à la fin du mois de juin. Deux fois déjà les patrons ont provoqué les salariés des imprimeries, les ont testés pour évaluer leur détermination. La dernière attaque émanait du directeur de Roissy Print, du groupe le Figaro : « *Le traitement social du sureffectif se résumera à des incitations de départs volontaires ou à des licenciements secs.* » La contre-offensive a eu lieu jeudi dernier devant le siège patronal et a donné lieu à une déclaration d'intention de la part du SPQN, dont voici la teneur :

« *A l'occasion de la rencontre du 26 mars 2009 entre les représentants du SPQN et ceux du CILP et du BP-UFICT-LC, les éditeurs ont rappelé que le règlement social découlant des négociations engagées entre le SPQN et les organisations syndicales se déroulera dans le respect des règles et usages professionnels.*

Ainsi, avec pour objectif d'assurer un avenir professionnel à chaque salarié, les parties réaffirment que le dispositif global s'adosse notamment sur les mesures suivantes :

- renforcement de la charge de travail, conformément aux dispositions prévues dans l'accord de méthode du 5 mars 2009;

- mise en place d'un dispositif de formation de haut niveau permettant un reclassement au sein de la branche;

- la mission, pour la CPEFPPP, de rechercher toutes les possibilités permettant d'élargir les mutations et les reclassements des imprimeries parisiennes vers les imprimeries de province, notamment dans le cadre de départs de solidarité;

- mise en place d'un dispositif de départ anticipé en vue de réduire les sureffectifs. »

Deux commissions SPQN-syndicats travaillent de manière parallèle, celle des imprimeries et celle des sièges éditoriaux. Si ce travail ne se faisait pas conjointement, les patrons écarteraient d'un revers de main l'étude de l'application des accords dans les sièges éditoriaux, et du même coup les possibilités d'emploi qui y résident et peuvent être mises à disposition des personnels des imprimeries bientôt sans travail. Pour eux, le Livre et la CGT ont vu leur sort réglé dans ces sièges éditoriaux et il serait pratique de ne pas avoir à revenir dessus. La commission des imprimeries a déjà bien avancé dans son travail puisque, à la fin de l'année 2008, tous les éditeurs et imprimeurs avaient reçu la visite de cette commission. La charge de travail a été évaluée, les projets que chaque éditeur comptait réaliser recensés. Le dernier rendez-vous de travail pour la commission des sièges éditoriaux, la semaine dernière, a été annulé à cause de la provocation de Guy Arnol que j'évoquais plus haut. Un questionnaire a été mis au point avec le SPQN, qui doit être distribué à tous les éditeurs, afin de préparer la visite que la commission rendra à chacun d'entre eux, sur un délai de quatre semaines environ. Les questions posées par ce groupe de travail, qui réalise une « enquête auprès des éditeurs et imprimeurs signataires des accords professionnels et sociaux de 2004 et 2005 », portent sur la situation de l'emploi et des qualifications avant et après l'application des accords ; le bilan que chaque éditeur en tire, et plus précisément pour les ouvriers du Livre passés sous le statut journaliste ; le traitement des ateliers ou cellules techniques restant en place ; le rôle joué par les bureaux de placement, le nombre de services ouvriers ou piges distribués avant et après les accords ; la situation de l'emploi pour les personnels remplaçants ; le bilan sur les projets éditoriaux et les évolutions professionnelles inclus dans ces mêmes accords ; la formation professionnelle et la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences)

De quoi s'agit-il ? Au moment où les patrons veulent sortir de la branche les salariés des imprimeries qui n'auront plus de travail, il nous faut démontrer que les accords n'ont pas été menés à leur terme ; que certains patrons se sont servis du volet départs des

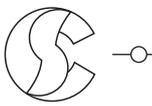
plans sans mettre en place de projet éditorial nouveau, sans évolution professionnelle contre une productivité augmentée pour ceux qui restaient, avec des changements de statuts avantageux pour les éditeurs, sans progression professionnelle pour les salariés. Les emplois répertoriés et disponibles doivent revenir aux salariés de la branche sans travail, les patrons de presse se sont d'ailleurs assez servis de cet argument des reclassements pour, par exemple, placer des salariés mis sur la touche sur les postes de correcteurs sans puiser dans l'Annexe III. Le reclassement est inscrit dans la loi, il s'agit de CDI qui doivent investir les emplois disponibles plutôt que se retrouver à la rue. La lettre d'intention du SPQN prévoit des formations qualifiantes, les jeunes salariés des imprimeries suivront ces formations et pourront se positionner sur les postes disponibles et futur des imprimeries, dans la fabrication, le commercial, le marketing, et dans les sièges éditoriaux sur les postes techniques comme l'informatique ou la maintenance, et dans les postes de la rédaction sur le Web, le secrétariat de rédaction, la correction et tous les autres métiers futurs des supports électroniques.

Le Syndicat des correcteurs propose, s'il y a des mesures d'âge, pour les correcteurs restés sous statut Livre qui en bénéficieraient, une fois que les rouleurs Annexe III auront une solution garantie, soit par un emploi en pied soit par une formation qualifiante, qu'ils soient remplacés poste pour poste par des salariés des imprimeries souhaitant se reconverter dans les métiers enseignés par nos écoles. Si les patrons de presse sont désireux d'effectuer des reclassements, comme ils le proclament, cette piste est la plus facile à exploiter. Elle est immédiatement pourvoyeuse d'emplois dans la même branche et dans la même convention.

La commission de travail de l'Inter formée en réponse au projet Imprime est attendue dans la semaine aux « Echos », afin de visiter une grande partie des services du prépresse : Boétie Compo donc la correction, l'infographie, le secrétariat de rédaction, le Web, l'informatique, le marketing. Ils rendront compte ensuite à leurs pairs des perspectives offertes. Cette initiative, officielle et menée avec l'aval de la direction, sera reprise dans d'autres titres.

A « **La Tribune** », la direction a dénoncé par lettre recommandée l'accord d'effectif de juin 2007, qui est de six correcteurs Livre par parution, six par six égale trente-six services par semaine avec cinq piétons. Le préavis est de trois mois avant d'entamer les discussions et les choses devraient beaucoup bouger d'ici trois mois. Dans le même temps, je l'ai appris hier soir, la direction de « **La Tribune** » automatise sans préavis l'envoi des pages. Ce travail revenait à l'atelier des typos, qui voient leurs quatre postes supprimés à terme.

Pour ce qui est du **conventionnement**, l'intersyndicale journaliste est tombée d'accord avec le Syndicat des correcteurs sur la définition permettant l'inscription du rédacteur-réviseur dans le barème de presse quotidienne nationale avec l'échelon équivalant au



secrétaire de rédaction 2^e échelon pour ceux qui corrigent déjà la PQN, c'est-à-dire les piétons de presse et les rouleurs répertoriés Annexe III, l'échelon 1 pour les nouveaux entrants du futur. L'intersyndicale des journalistes doit demander un rendez-vous au SPQN dans les premiers jours d'avril afin de signer cet avenant à la convention des journalistes.

Passons maintenant aux TAD, les travailleurs à domicile. Depuis moins d'un an, un mouvement est en train de se structurer, à l'initiative du Syndicat des correcteurs. Une première réunion de la commission de l'édition a eu lieu le 31 mai 2008, et une vingtaine de TAD ont commencé à se parler sur la liste de diffusion créée juste après et exprès. Une deuxième commission a eu lieu le 15 novembre 2008, et c'est une cinquantaine de TAD et de piétons d'édition qui sont venus, syndiqués ou pas, correcteurs, ou maquetistes, iconographes ou secrétaires d'édition, tous avec les mêmes problèmes. Nous étions à ce moment 140 environ sur la liste de diffusion édition, une vingtaine de plus que sur la liste syndicale. Pendant ce temps, la secrétaire à l'édition du SDC remettait sur le tapis, lors des réunions avec le SNE (syndicat national de l'édition, patronal), le non-respect de l'annexe IV de la convention de l'édition, qui régit les TAD. Pas de prime des 8,33 pour cent, qui est due aux TAD. Elle n'est pas versée, ou alors le 13^e mois est supprimé. Les éditeurs font semblant de mal lire l'annexe pour confondre les 8,33 avec ce 13^e mois, quand il existe par accord d'entreprise. Mais comme ils ne se sont pas concertés, certains d'entre eux, qui ont dû se faire taper sur les doigts, versent à leurs TAD les 8,33 ET le 13^e mois. Preuve que les TAD et le syndicat ne sont pas les seuls à avoir cette lecture, erronée d'après le syndicat des éditeurs. Ils y vont quand même sur des œufs car ils refusent de dire franchement que les 8,33 sont un 13^e mois. Autre problème : les Agessa. C'est la Sécurité sociale des auteurs. Les éditeurs forcent les correcteurs et autres TAD en manque de travail à accepter la rémunération en Agessa, en droits d'auteurs. Ce qui est illégal, un correcteur, un préparateur de copie, n'étant pas un auteur. Mais c'est tout bénéfique pour l'éditeur, qui sort le TAD de ses effectifs salariés, le prive de travail sans indemnités quand le besoin s'en fait sentir, ne paie pas de charges. Pour les TAD rémunérés en Agessa, les conséquences sont terribles : pas de droits différés, ni indemnités de chômage, de maladie, de maternité, et surtout pas de points retraite. C'est comme s'ils travaillaient au noir. Ceux qui ont persisté des années à suivre ce système peuvent se préparer à travailler au-delà de 70 ans s'ils ne réagissent pas. Certains éditeurs et non des moindres ont été contactés, ils font la sourde oreille ou usent de procédés dilatoires, promettent des CDI, puis se mettent aux abonnés absents. Des procès aux prud'hommes se préparent, avec l'appui du syndicat, qui sera partie prenante au côté des TAD lésés. Les éditeurs risquent très gros et ont tout intérêt à salarier rétroactivement les salariés en question, ce n'est qu'un

peu de travail administratif et de contrition face aux Ursaff en balance d'amendes, condamnations et dommages et intérêts pour les TAD et le syndicat.

Donc une réunion avec le SNE était programmée le 20 mars, à la demande du Syndicat, consacrée à trois points spécifiques aux TAD : les 8,33, les Agessa, la couverture mutuelle. Les TAD ont été tenus au courant de cette réunion sur la liste de diffusion et ont décidé spontanément de se réunir devant le siège du SNE pour manifester contre les conditions qui leur sont faites. Ce mouvement a été un succès, puisque des travailleurs par nature isolés se sont rejoints, venant même pour certains de Bretagne. Puis ils ont décidé tout aussi spontanément de s'imposer dans cette réunion, qui se déroulait en sous-sol, et quatre d'entre eux ont pu exposer leurs problèmes devant les patrons. La position patronale n'a pas varié après cet intermède, mais les TAD ont pris conscience qu'une action collective est possible, ils se sont montrés au grand jour, et gageons que les patrons prendront plus en considération des salariés qui se mobilisent, se regroupent et prennent leurs affaires en main. Des actions ciblées contre les maisons d'édition ne sont d'ailleurs pas à exclure, nous pourrions y prendre goût, après les bombardements « maillesques » contre les éditeurs qui pratiquent les Agessa.

À l'occasion de ce rassemblement, j'avais demandé l'aide de **la Filpac** au secrétaire fédéral en personne, qui l'avait promise la veille de la réunion et devait envoyer des militants soutenir ces travailleurs pour la plupart non syndiqués. J'avais également informé nos camarades du Comité inter du Livre parisien. Le jour dit, rien, en tout cas personne de la Fédé. Ça a au moins un mérite, les TAD ne doivent leur succès qu'à eux-mêmes. Mais cela soulève une question : le Syndicat des correcteurs voit-il ses besoins syndicaux épaulés par les structures fédérales dont il fait partie ? A-t-il besoin d'une fédération qui ne l'aide pas en cas de besoin ? Sommes-nous si peu intéressants ? Pourtant, les conditions de rémunérations par Agessa, l'exploitation des salariés des métiers d'un secteur entier de l'imprimé, et avec l'outil électronique, cette réalité-là, celle de l'édition, peut être appliquée à tout autre secteur de l'écrit, la presse par exemple. Ce sont des sujets non seulement d'importance, mais intégralement fédéraux. Or c'est, a-t-on l'impression, uniquement au travers de l'argent qui nous est incessamment demandé, au travers de nos cotisations, que nous représentons apparemment un intérêt syndical pour nos camarades fédéraux. Pour rappel, nous devons faire remonter les deux tiers de nos cotisations vers Cogetise, plus les taxes que la fédé se vote à elle-même (10 euros supplémentaires par syndiqué pour éponger le déficit creusé par les fédéraux). Il nous semble, que, sans mauvais jeu de mot, c'est bien un problème de fond, avec ou sans s, qui se dresse devant nous, une question syndicale.

Voilà chers camarades les éléments à verser au débat qui s'ouvre maintenant. Les élections vont

désigner une nouvelle équipe à la tête du syndicat, qui aura fort à faire dans cette période décisive pour l'avenir de nos professions et de notre militance.

La parole est à l'assemblée,
le travail au prochain comité.
Je lui souhaite bon courage.

Annick Béjean. – Je voudrais juste poser une question. J'ai entendu parler de sureffectif. Je voudrais savoir à quoi sont dus ces sureffectifs. Je peux éventuellement comprendre en ce qui concerne par exemple les rotos puisqu'il y a moins de sortie papier. Mais ces sureffectifs, est-ce que c'est une volonté de réduire les coûts et que le travail ne sera pas fait. Mais comment va se faire le travail? Comment ils voient les choses? Parce que les gens qui font le travail, si on leur enlève, ils n'ont plus de travail à faire. Ou alors c'est les autres qui font le travail... Parce que sinon ça rentre dans le plan des états généraux qui consistent à se débarrasser des ouvriers du Livre...

Anne Hébrard. – Ça rentre dans le plan d'éradication des ouvriers du Livre mais c'est surtout qu'il y a de nouveaux matériaux dans les imprimeries qui font qu'une imprimerie fonctionne avec moitié moins de personnes. La nouvelle imprimerie du Figaro, IDN, va regrouper les personnels d'Off Print et Roissy Print et sur 200 personnes, le groupe Figaro rembauche 102 personnes et c'est cadeau. Ils n'ont besoin que de 35 personnes pour faire tourner l'imprimerie. Donc, ils ne veulent pas trop de casse sociale, ils ne veulent pas trop de réaction, mais n'empêche qu'ils ne rembauchent que la moitié des gens. Et la pyramide des âges chez les imprimeurs fait qu'ils sont très jeunes. On en est là. Quand Guy Arnol dit que ça se réglera par des licenciements secs ou par des départs volontaires, ils en sont parce qu'ils n'ont pas d'argent, l'Etat ne veut pas débloquer d'argent...

Annick Béjean. – Mais si, ils ont dit qu'ils vont débloquer de l'argent...

Anne Hébrard. – Oui mais ils ne veulent entendre parler de départ à la retraite, de préretraite. C'est interdit maintenant. Donc, éventuellement des formations, mais pour aller où? Surtout dans la période de chômage qui s'annonce. Ils sont coincés par tous les bouts en ce moment. Les imprimeurs disent ne plus avoir d'argent, l'Etat va débloquer de l'argent mais pas pour des départs à la retraite, donc ce sera pour des formations mais qui vont déboucher sur quoi? Nous, on essaie désespérément de faire qu'ils restent dans la branche en proposant des débuts de solution parce que ça va se faire par petits morceaux, ce sont des gens qui ont des diplômes, c'est pas l'ouvrier de jadis avec son bleu de chauffe... Ce sont des gens qui ont fait ce métier-là parce qu'il était mieux payé que celui où les menaient leurs diplômes. Mais l'obstruction des

patrons, c'est de surtout pas les mettre dehors pour qu'ils reviennent par la fenêtre avec, évidemment, le même salaire même si c'est sous un autre statut. Mais là, c'est à nous d'enfoncer le coin et de voir comment ça va se passer. Mais c'est mal engagé.

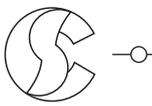
Annick Béjean. – Donc le sureffectif, il n'y en a que chez les imprimeurs, en fait...

Anne Hébrard. – Oui parce que le ménage a déjà été fait dans les sièges éditoriaux : les mecs du Livre ont basculé journalistes. Et on sait très bien, notamment le Syndicat national des journalistes, qu'une fois que c'est lavé dans le Livre, dans les imprimeries, on refait une tournée dans les sièges éditoriaux mais là, pas sur les ouvriers du Livre, mais sur les journalistes et plus spécialement sur les secrétaires de rédaction. Avec les nouveaux systèmes d'exploitation, le journaliste peut paraît-il couler son texte dans sa page, il a des bibliothèques de formats, il met sa photo avec l'espace pour sa légende, le travail est terminé. Donc : plus besoin de SR.

Annick Béjean. – Donc les typos sont liquidés.

Anne Hébrard. – Les typos ont basculé eux sur le statut journaliste avec la qualification SR. Mais il n'y a pas qu'eux, c'est une minorité dans les sièges éditoriaux. Par exemple, à « L'Equipe », ils sont 6 sur 30 ou 40. C'est pas les gens du Livre qui vont morfler, là. C'est les purs « autres que Livre ». Nous, on a servi de rempart, on s'est fait laminer. Maintenant, c'est au tour des imprimeries, si on peut beaucoup les aider. Et après, ça revient en deuxième vague dans les sièges éditoriaux, et cette fois sur le statut journaliste. Mais maintenant, dans la moitié des titres, on relève de ce statut : les correcteurs qui ont basculé sous le statut journaliste, leurs services peuvent très bien être décimés avec cette prochaine vague. Au « Monde », s'ils refont un plan en disant « un chèque »... comme au « Figaro » : les correcteurs sont passés sous statut journaliste, il y eu un plan de départ volontaire, il y a 4 correcteurs dont 3 qui n'étaient pas issus du syndicat du Livre qui sont partis avec leur chèque. Et la direction, ensuite, a fait des reclassements internes et a pris d'autres services, superflus selon eux, et les a reclassés sur la correction mais hors effectif du Syndicat des correcteurs, hors Livre. Ce sont des reclassements internes dans les titres... Là, c'est mal barré.

Philippe Cols. – Sur le plan qu'on négocie en ce moment (le plan Imprime), l'Etat mettra sur la table probablement la somme indiquée dans les états généraux, c'est-à-dire la somme de 70 millions d'euros, soit un peu moins du double du plan Recapp. Mais, en effet, il n'est pas prévu et il est même inenvisageable que l'Etat mette en place un portage de préretraite. Donc, les solutions qui restent en dehors des départs, c'est soit des départs très tardifs accompagnés d'un chèque qui fait jonction, soit trouver des moyens pour avancer l'âge



de la retraite. On n'est pas dans les mêmes dispositions que le gouvernement mais il y a des possibilités. Je pense qu'une partie des 70 millions vont en effet servir à ça. Le vrai problème du Livre est de doser la proportion qui va aller dans les reconversions et celle qui va aller dans les départs – qui vont probablement être un bidouillage de mutualisations entre les imprimeurs, en l'occurrence, et les éditeurs, peut-être aussi – pour faire avec ces 70 millions. Pour l'instant, c'est vrai que c'est pas facile à imaginer. En particulier, pour le portage, la seule vraie solution est d'avancer l'âge de la retraite. Alors il y a des solutions, qui sont dans l'air. On aura le temps d'en reparler. Mais, en effet, plus on ira vers ces solutions-là, moins il y aura d'argent sur les reconversions professionnelles – et c'est pas bon –, plus il y aura d'argent pour les reconversions professionnelles et moins il y en aura pour les portages. Donc ça ressemble à une impasse. Mais, cela a un point très positif, c'est que pour un plan docker, dont les rotos parlaient depuis quelques mois, avec cet argent-là et le nombre de salariés concernés, c'est pas assez, 70 millions.

JML : Quelqu'un veut parler ?

Anne Hébrard. – Pas de question, tout est clair ?

Un intervenant dans la salle. – Ça concerne combien de personnes ? Est-ce qu'on a une évaluation du nombre de personnes ?

Philippe Cols. – 350, pour le personnel des imprimeries. Il y a 350 salariés des imprimeries qui sont concernés. Et le vrai problème, c'est que même avec une volonté d'accord avec le gouvernement de faire une prolongation du Recapp, par exemple, ça ne passait pas pour plus de 150 personnes. C'est-à-dire que c'est une population beaucoup plus jeune que dans les sièges éditoriaux. Et donc, à moins de faire des départs à 40 ans... on imagine des beaux portages de vingt ans, parfait, mais ça passe pas financièrement. La vraie crainte de départ des camarades de SIP, c'est qu'ils ne voyaient de solution pour plus de 150 personnes : il y avait 150 personnes ou ça ne passait pas. D'où le vrai changement, qui a été de dire : si on ne résout pas le problème de charge de travail – en sachant que cette charge de travail elle-même ne représente plus les effectifs, à charge égale, du passé –, donc on axe : 1 sur la charge de travail ; 2 sur la reconversion et après vient naturellement qu'il y a des jonctions à trouver avec des départs. Les cadres, qui ne sont pas à SIP mais qui sont compris dans le chiffre de 350 – il y a aussi des employés dans les imprimeries –, sont sur la même ligne pour l'instant, sauf qu'ils ont une pyramide d'âge un peu plus avancée. Mais ça ne passe pas pour eux non plus.

JML : Alors on procède au vote du rapport d'activité. Qui est contre ?

François-Georges Lavacquerie. – Qui est contre ? 2.

JML : Qui s'abstient ?

François-Georges Lavacquerie. – Qui s'abstient ?

JML : 6.

François-Georges Lavacquerie. – Qui est pour ? 20 ? ! Il y a des gens qui sont partis plus les 3 « dépouilleurs ». Qui ne prend pas part au vote ? Une personne. Donc le rapport est adopté.

JML : Questions diverses. Qui veut prendre la parole sur quelque question que ce soit.

Jean-François Millaud : Ça concerne les stages syndicaux que j'ai faits récemment. 1) sur les retraites. C'était tout à fait intéressant, avec l'historique des retraites et les revendications de la CGT. Puis, pour la partie concrète : comment remplir les formulaires des retraites de la CNAV, des retraites complémentaires, etc. C'était fait par un camarade de la CNAV. Moi, j'en étais très satisfait. S'il y a des camarades que ça concerne, qu'ils conservent bien tous les bulletins de salaire, les attestations de maladie et leurs bulletins de chômage parce que ça compte dans le calcul. Je veux bien les aider dans la limite de mes modestes compétences. Et sinon, on peut faire appel à d'autres camarades retraités.

Le second stage que j'ai fait, plus bref – le premier, sur la retraite, c'était 2 jours et demi, le second, c'était une journée d'étude sur le logement –, c'était sur la loi Boutin, les revendications de la CGT. Là aussi, c'était intéressant : on marque la volonté de la confédération de s'engager dans la défense du logement social, notamment la volonté que la quittance de loyer, charges comprises, ne soit pas supérieure à 20 % des revenus, ce qui est loin d'être le cas, surtout dans cette région, comme vous le savez tous. Voilà.

François-Georges Lavacquerie. – Je voudrais rebondir sur cette question des retraites. Dans la commission de l'édition, j'ai assisté à un exposé sur les retraites où beaucoup de documents ont été produits, et notamment sur la retraite par répartition. Ces documents montrent comment, pendant des années et avec des concessions qui ont été faites par différentes fédérations, il y a eu un lissage qui amène évidemment à une baisse des pensions. Ensuite, il y a le fameux calcul où on est passé des 10 meilleures années aux 25 meilleures années et donc il y a tout l'historique de ce détricotage, détricotage qui permet de vendre les retraites du privé, certaines ayant un habillage pseudo-mutualiste. Il y a beaucoup de choses à voir sur cette question, ne serait-ce que parce que ce mouvement de détricotage n'est pas achevé, qu'il y a des projets visant à aller plus loin et qui risquent d'insécuriser énormément les retraites des gens qui sont actifs actuellement. Donc il y a

tout un argumentaire très précis sur ces questions, sur leur importance pour les salariés en général et qui risquent d'être très pressantes, du fait de la crise, évidemment, qui a vu l'effondrement des retraites par capitalisation et qui est particulièrement sensible chez nous, correcteurs du fait de notre pyramide d'âge vénérable. Donc, je pense que ça serait intéressant que le prochain comité se penche sur cette question, à la fois d'un point de vue théorique, c'est-à-dire pour voir qu'est-ce qui se passe sur ces différents phénomènes, parce que très souvent les salariés ne commencent à se soucier de ces questions que vers 45 ans et, entre-temps, beaucoup de choses ont été modifiées. Et puis, il y a l'aspect pratique. Beaucoup de correcteurs ont eu une carrière atypique et il est très intéressant de voir d'autres correcteurs qui ont pu valider un certain nombre de trimestres. Donc, il y a là des aspects très pratiques et vu les perspectives dans les métier, comme les interventions précédentes les ont évoquées, je pense que ces questions vont être déterminantes.

Philippe Cols. – Deux compléments d'information sur ce point des retraites. Premièrement : il est intéressant de demander à la CNAV, quel que soit son âge, des trimestres validés d'après eux, car le principe de validation d'un trimestre, c'est chaque année un revenu minimum qui valide un trimestre. Dans mon cas personnel, j'ai découvert que mes petits travaux de lycéen, en juillet-août, ça valide jusqu'à deux trimestres. Ça dépend bien sûr du salaire : si t'as un petit boulot, ça valide pas grand-chose, mais si tu as un travail bien rémunéré, on a l'heureuse surprise de voir que ça valide des trimestres.

La deuxième chose, qui n'a rien à voir mais c'est une suite : à l'heure actuelle, il y a des discussions entre le Medef et les confédérations sur la réforme d'Arco et Agirc, les caisses complémentaires des salariés et des cadres. L'un des enjeux est de faire valider les années d'études, à prévoir de payer chaque année d'études de 70 points, qu'on soit cadre ou salarié. C'est pas signé mais c'est dans l'air. C'est un débat important parce que cette question de la prise en compte des années d'études est évoquée également pour la retraite solidaire, par la CNAV, et même lors de la dernière campagne présidentielle. Et donc en effet si on avait au niveau des complémentaires un petit doigt dans ce genre de choses, on pourrait peut-être arrêter la reconnaissance pour la retraite principale. Voilà les deux petits points que je voulais préciser.

Anne Hébrard. – S'il n'y a plus de question, je propose une suspension de séance jusqu'à ce que la commission de contrôle revienne avec les résultats des votes.

Chaâbane Lakel. – Anne, je voulais intervenir pour rapporter l'intervention d'un camarade. Bonjour, Chaâbane Lakel.

Anne Hébrard. – Au nom de quel camarade ?

Chaâbane Lakel. – Franck Leclercq. « Après avoir pris connaissance de la liste des réadmis en deuxième semaine, je souhaite la bienvenue au camarade Wilfried Nicogossian. » Voilà.

Anne Hébrard. – C'est un message codé ?

Philippe Cols. – On lui a demandé de lire, il lit.

Anne Hébrard. – Mais Wilfried Nicogossian ne prendra connaissance de cette bienvenue dans le prochain « Cantonade », qui ne sera édité que... (brouhaha) D'autres messages personnels ? Alors je pose une question à la cantonade : est-ce que quelqu'un connaît les tarifs de traduction ? Du français à l'espagnol.

Un intervenant dans la salle. – Il y a des boîtes qui font à 8 centimes le mot, d'autres à 10. Ça dépend de la qualité de la traduction.

Jacqueline Martinez. – Prends une association de traducteurs...

François-Georges Lavacquerie. – Je crois que, en anglais en tout cas, ce qui est considéré comme « payé normalement », c'est 15 euros de l'heure.

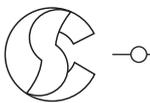
François-Georges Lavacquerie. – J'entends en net. A noter que la traduction, contrairement à la correction, contient une part de création et que ça peut être payer en Agessa.

Anne Hébrard. – Quelqu'un veut intervenir ? Donc, nous suspendons la séance jusqu'à à peu près 16 h 30.

François-Georges Lavacquerie. – 15 h 05. La séance est suspendue jusqu'à 16 h 30.

16 h 30 : proclamation du résultat des élections

Pour les actifs :
 422 inscrits, 184 exprimés, 1 nul
 Sont élus au comité syndical
 Eric Zivohlava 165 voix
 Annie Pajnic 160 voix
 Susan Watelet-Rioux 153 voix
 Isabelle Petit 177 voix
 Laetitia Lormeaux 131 voix
 Pascale Sarfati 158 voix
 Claire Delenclos 109 voix
 Claude Hammouche 160 voix
 Michel Simongiovanni 153 voix
 Caroline Girolet 163 voix
 François-Georges Lavacquerie 128 voix



Ne sont pas élus
Dominique Ros de La Grange 99 voix
Chaâbane Lakel 71 voix
Franck Leclercq 79 voix
Maud Ferrari 95 voix

Sont élus à la commission de contrôle
Candice Chemla 181 voix
Francis Willems 189 voix
Christophe Dulieu 185 voix

Pour les retraités :

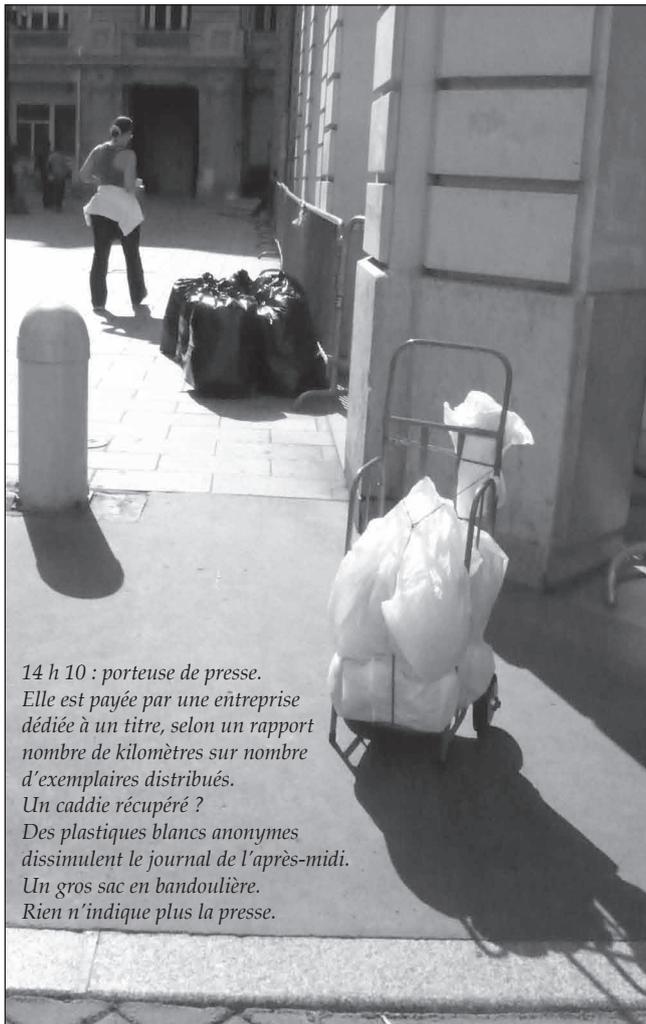
157 inscrits, 76 exprimés, 1 nul
Sont élus au bureau des retraités
André Devriendt 73 voix
Andrée Roux 73 voix
Annick Béjean 71 voix
Raymond Duberne 72 voix
René Berthier 71 voix
José Nuevo 73 voix

Pierre Parot 72 voix
Andrée Kolar 71 voix
Sont élus à la commission de contrôle :
Jean-François Millaud 71 voix
Michèle Cres 71 voix
Jeanne-Marie Laurant 71 voix

Anne Hébrard. – Pour les nouveaux élus, la prochaine réunion du comité syndical a lieu à la bourse du travail mardi 31 mars. J'ai les mails de tout le monde, sauf toi, Isabelle. On a une liste comitarde qui fonctionne par mail, c'est très pratique.

Donc, à part si quelqu'un à quelque chose à dire, la séance est levée. Le nouveau comité existe. Bonne chance à lui.

François-Georges Lavacquerie. –16 h 40, l'assemblée est donc close.



14 h 10 : porteuse de presse.
Elle est payée par une entreprise dédiée à un titre, selon un rapport nombre de kilomètres sur nombre d'exemplaires distribués.
Un caddie récupéré ?
Des plastiques blancs anonymes dissimulent le journal de l'après-midi.
Un gros sac en bandoulière.
Rien n'indique plus la presse.



Les abonnés (au « Monde ») habitent...
L'ancien siège historique du « Monde » boulevard des Italiens.

Pour info, le Syndicat des correcteurs a envoyé une lettre à Bernard Thibault afin de lui expliquer notre position et lui transmettre notre déclaration au sujet de l'expulsion du collectif sans-papiers de la rue Charlot

Cher camarade,

Nous nous permettons de t'envoyer une déclaration de notre syndicat, le Syndicat des correcteurs et des professions connexes, à la suite de l'expulsion du collectif sans-papiers de la Bourse du travail parisienne, rue Charlot.

Si nous le faisons, c'est qu'il nous semble évident que l'existence de « sans-droits », ici des « sans-papiers », constitue aujourd'hui une réalité incontournable de l'emploi en France et qu'il est inconcevable pour nous, syndicalement, d'apporter ce genre de réponse.

Aujourd'hui, pour nos adhérents, l'emploi, c'est de plus en plus la rupture du lien de sujétion que constitue le salariat. C'est notre réalité dans les secteurs de l'édition, de la presse périodique (bientôt de la quotidienne ?). C'est pourquoi nombreux sont ceux qui, parmi nous, sont particulièrement sensibles à ce qui s'est passé dernièrement « en notre nom » rue Charlot.

Reçois nos salutations chaleureuses et syndicales,

Le comité syndical du Syndicat des correcteurs et des professions connexes.

Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes dénonce avec force l'expulsion du collectif sans-papiers de la Bourse du travail parisienne de la rue Charlot.

Il la dénonce sur la forme, brutale, policière puisque des fonctionnaires de la préfecture auraient porté main forte à l'opération.

Il la dénonce sur le fond et cela pour deux raisons fondamentales.

Tout d'abord, la lutte des sans-papiers n'est pas simplement une « juste cause », mais d'abord et surtout celle de la dignité. Chacun dans ce pays n'a pas à se cacher qui pour travailler, qui pour se loger, qui pour éduquer ses enfants. Il est intolérable que de fait une partie de la population de France connaisse ce sort-là.

Ensuite, plus syndicalement, les Bourses du travail et les unions locales ont été créées, ont un sens, aussi afin de défendre ces droits-là.

Comment en serait-il autrement dans un pays où les acquis des salariés sont justement en parallèle remis systématiquement en question ? C'est bien du syndicalisme que de placer la lutte des « clandestins » au premier plan.

Enfin. Nous exigeons de connaître plus précisément les « acteurs » de cette « action ». Déjà, nous savons qu'aucun adhérent de notre fédération, la Filpac, n'a participé à celle-ci. Mais qui étaient précisément ceux qui ont agi ? De quel mandat disposaient-ils ?

Ces questions font aussi partie de notre indignation. Elles doivent connaître une réponse.

Le comité syndical du Syndicat des correcteurs et des professions connexes,
Paris, le 30 juin 2009.

F ormacom

Le mot du président

Lors de mon élection à la présidence du conseil d'administration de l'école, j'ai rappelé que la mission première de Formacom est de former de nouveaux correcteurs et d'assurer la formation continue aux correcteurs en activité. A l'occasion des négociations du plan Imprime, il a été envisagé la reconversion de certains membres du personnel des imprimeries parisiennes à la correction. A l'heure actuelle, cette solution à la baisse des effectifs dans les imprimeries n'est plus envisagée qu'« à la marge », pour reprendre une formule patronale. Il n'en demeure pas moins que notre école se tient prête à assurer la réussite de telles reconversions. Cependant, j'ai entendu à propos de cette hypothèse, tant d'intéressés que de correcteurs, des a priori sur la capacité de la population concernée à devenir correcteur qui me font froncer le sourcil, en rappelant les échecs de conversions antérieures, concernant d'autres catégories, en guise d'argument. Je veux rappeler ici que l'accès à la formation de lecteur-correcteur est conditionné par un test d'admission, que la formation est longue (les organismes de financement le reprochent souvent !), complète, qualifiante, que l'obtention du diplôme dépend d'un examen. Il n'y a donc aucune facilité, aucune automaticité à devenir correcteur par le seul fait de suivre la formation, mais il n'y a aucune évidence, pour quelque population que ce soit, à ne pas être apte à suivre le stage et à en sortir diplômé(e).

Autre sujet, évoqué en conseil d'administration au début de cette année, alors que se déroulaient les entretiens de recrutement de la session 2009 du stage LC : le port du voile dans les locaux de l'école. La discussion fut alors toute théorique, puisque le cas, présent, ne se présenta finalement pas. Au moment où se développe la polémique sur le port de la burqa dans notre pays et où chacun peut constater l'augmentation des femmes voilées dans son environnement quotidien, nul doute dans mon esprit que la question se posera : Formacom, structure laïque créée par notre



*Il pleuvait cet été sur la plage des quais de Paris.
Le « tricycle presse » est prévu pour les grandes manifestations,
les titres devenant une attraction parmi d'autres.*

syndicat, peut-il accepter que des personnes, ayant réussi le test, soient admises à suivre l'enseignement en « affichant ostentatoirement des signes religieux » ? Si je m'écoute, je réponds non. J'avoue cependant mon embarras à trancher aussi abruptement et j'invite les correcteurs à s'exprimer sur ce sujet.

Hommage

Frédéric Vallet est mort d'une crise cardiaque fin septembre. Nous nous étions connus lors de l'agonie du « Matin de Paris », au milieu des années 1980. Je me souviens de son investissement lors du déménagement de Coforma — où j'enseignais — de Pigalle à Théodore-Deck, dans le 15^e arrondissement, l'école passant alors, selon l'expression donzélienne, « de l'épicerie maghrébine à la supérette ». Plus tard, il fut de ceux qui assurèrent, sous la houlette de Gérard Donche, la fabrication du journal d'Expolangues en 1987 — il me semble qu'il était l'auteur du logo dudit journal. A la fin des années 1990, nous nous sommes retrouvés au cassetin de « L'Équipe ». Ceux qui l'ont connu savent qu'il n'était pas toujours d'un abord facile, il était parfois d'une humeur exécrationnelle. C'était un poète. Un ami, aussi. Adieu, Fredo, adieu.

Philippe Cols

Calendrier des formations 2009

Lecteur-correcteur

Titre enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles.

Objectif

Etre capable d'effectuer la lecture critique et la correction d'un texte sur support papier ou informatique.

Public

Toute personne ayant le niveau du baccalauréat, maîtrisant parfaitement la langue française et possédant une excellente culture générale.

Durée

780 heures.

Dates

Lundi 22 mars 2010 au vendredi 24 septembre 2010

[fermeture du centre (5 avril, 13 et 14 mai, 24 mai, 14 juillet)]

[10 jours de vacances (2 semaines) du 26 juillet au 6 août 2010].

Contenu

Aspects linguistiques et rédactionnels.

Typographie.

Structuration graphique du message et approche du secrétariat de rédaction.

Technologie - Fabrication.

Documentation et vérification de l'information.

Pratique de la correction et préparation de copie.

La correction dans un environnement informatisé.

Visites de sites, techniques de recherche d'emploi, droit du travail.

Révisions, travaux pratiques encadrés, évaluations et examen final.

Réviseur-éditeur

Objectif

Permettre à des réviseurs et des correcteurs de se spécialiser dans la fonction d'éditeur : réécriture, qualité du texte et de la copie, vérification de l'information, intégration et cohérence texte/image.

Public

Réviseurs, correcteurs avec une expérience professionnelle confirmée. Maîtrise d'XPress.

Durée

291 heures (221 heures en centre et 70 heures en entreprise).

Dates

Du mercredi 9 décembre 2009 au mardi 16 février 2010.

Stage en entreprise du lundi 1^{er} février au vendredi 12 février 2010.

Retour en centre pour bilan et jury : le lundi 15 et le mardi 16 février 2010.

Congés : du lundi 28 décembre 2009 au vendredi 1^{er} janvier 2010.

Contenu

Organisation de la production (16 heures).

Lecture critique et intervention sur le texte (118 heures).

Traitement linguistique et orthotypographique (27 heures).

Traitement rédactionnel (91 heures).

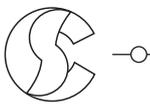
Les techniques d'editing : la lecture en première et la révision sur pages montées (78 heures).

Evaluations et bilan (9 heures).

Stage en entreprise (70 heures).

A noter : cette formation fait l'objet d'un conventionnement par le conseil régional d'Ile-de-France (CRIF), qui prend en charge l'essentiel du coût de la formation pour les demandeurs d'emploi domiciliés en Ile-de-France, le stagiaire conservant sa rémunération Assedic pendant le stage.





Perfectionnement réécriture et correction, presse et édition

Objectif

Corriger selon les nouvelles exigences rédactionnelles et techniques.

Appréhender les problèmes de correction pour lesquels les outils de travail déjà à disposition (dictionnaires, grammaires) n'apportent pas de réponse : les mots nouveaux (néologismes, notamment d'origine anglo-saxonne), les expressions du langage parlé qui ne figurent pas dans les dictionnaires, les structures de phrase qui, sans être grammaticalement incorrectes, nuisent à la bonne compréhension du propos (phrases trop longues ou bancales, par exemple).

Perfectionner la lecture critique en définissant précisément les critères d'intervention.

Perfectionner sa pratique rédactionnelle.

Public

Correcteurs, rédacteurs, secrétaires de rédaction.

Durée

105 heures.

Dates

Du lundi 16 novembre 2009 au vendredi 4 décembre 2009.

Contenu

Aspects linguistiques et orthotypographiques de la lecture critique.

Aspects rédactionnels de la lecture critique.

Nos autres formations (organisables à la demande)

Correction, rédactionnel, aide à la correction

Recherche documentaire sur Internet (21 heures).

ProLexis (sur Word, InDesign et XPress) (14 heures).

Correction de textes juridiques (21 heures).

Informatique

Word niveau 1 (35 heures).

Word niveau 2 (35 heures).

InDesign niveau 1 (35 heures).

InDesign niveau 2 (35 heures).

XPress niveau 1 (35 heures).

XPress niveau 2 (35 heures).

Initiation Photoshop et Illustrator (35 heures).

Photoshop niveau 1 (35 heures).

Photoshop niveau 2 (28 heures).

Internet pratique (7 heures).

PDF – Acrobat (14 heures).

Excel niveau 1 (35 heures).

Excel niveau 2 (35 heures).

Editing et révision sur le Web pour correcteurs de presse (28 heures).

Certaines de ces formations peuvent déjà être consultées sur notre site (www.formacom.net).

Par ailleurs, est organisable à la demande tout type de formation concernant la qualité rédactionnelle, la qualité linguistique et typographique... Ainsi que l'étude de tout logiciel utilisé dans l'environnement professionnel des métiers de la communication écrite.

Formacom

19, rue Honoré-d'Estienne-d'Orves

93500 Pantin

01.56.96.07.20

secretariat@formacom.net

Engagement de développement de l'emploi et des compétences dans le secteur de la presse écrite (Edec)

Les états généraux de la presse avaient souligné l'importance de l'adaptation des salariés de la presse « aux exigences du numérique ». Ces réflexions ont abouti à un engagement de l'Etat en faveur de formations adéquates et à la signature d'un accord-cadre négocié paritairement fin juin.

Son nom : Engagement de développement de l'emploi et des compétences dans le secteur de la presse écrite (Edec).

Sa durée : trois ans, 2009 (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009), 2010, 2011 (fin au 31 décembre 2011).

Son organisation : l'Etat abonde un tiers des sommes, les entreprises les deux tiers.

Etude du secteur : il a été confié au cabinet Itaque, <http://www.itaque.eu/infos.php>, qui étudia en juillet-août 2009 la problématique du numérique pour le secteur de la presse. Ce dernier est composé de 2.500 entreprises et de 72.000 salariés, génère un chiffre d'affaires de plus de 10 mds d'euros, comporte 4.754 titres pour une diffusion totale payés de 7,7 milliards d'exemplaires.

L'organisme choisi dans l'utilisation de ces fonds : Mediafor.

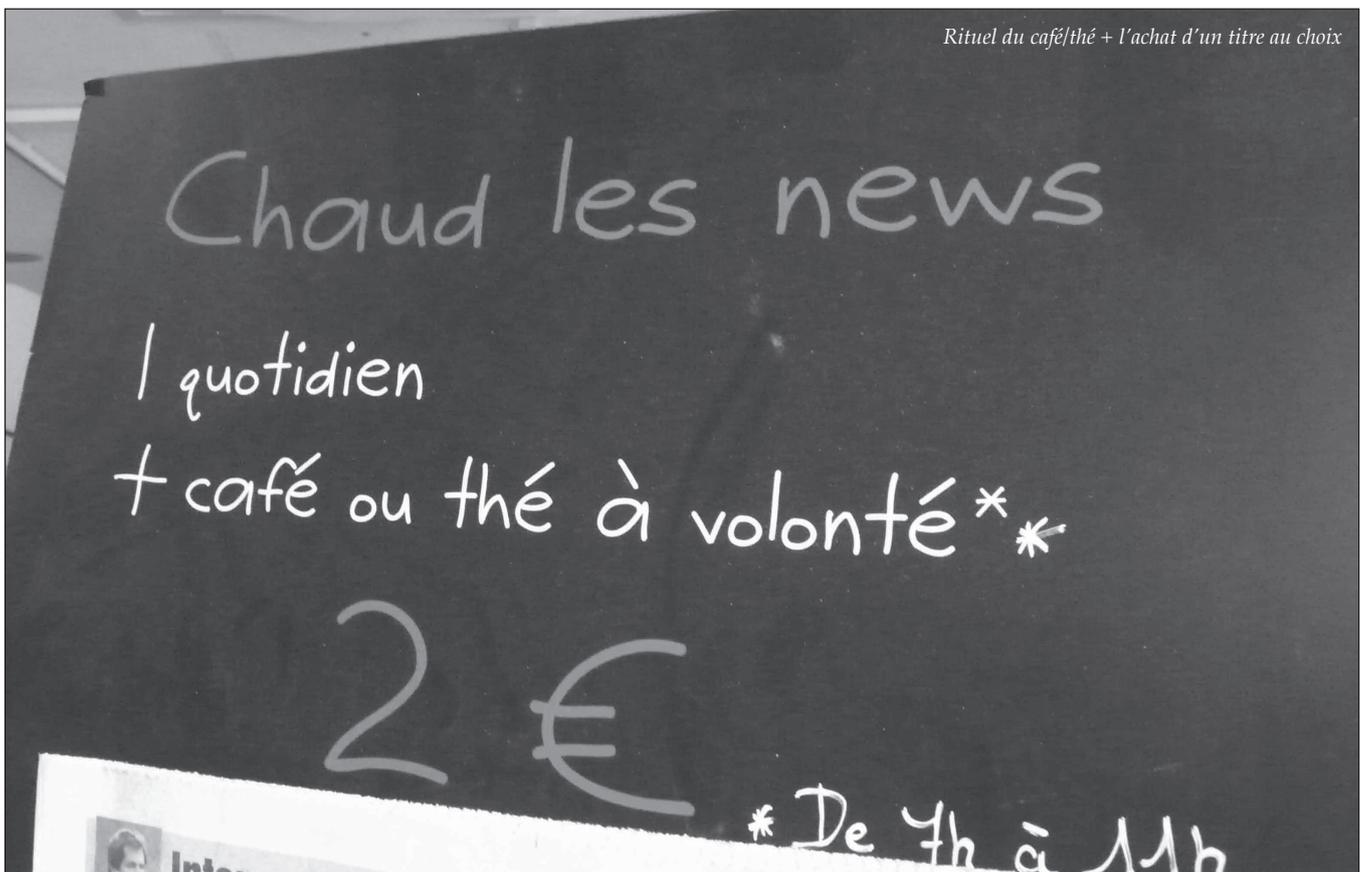
Budget : 18,52 M d'euros (Etat, 5,58 M euros, entreprises et Mediafor, 12,96 M euros) au total.

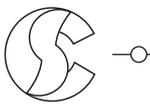
Il sera constitué de trois enveloppes. Pour 2009, jusqu'au 31 décembre 2009, la tranche sera de 5 à 6 M euros. Les deux enveloppes futures seront élaborées en fonction des besoins exprimés par la précédente, l'argent est utilisé sinon il y a une révision annuelle. Pour 2009, il est possible de reprendre depuis le début de l'année des formations demandées mais pas satisfaites.

Politique d'attribution : un comité de pilotage a décidé fin septembre de celle-ci. Il est composé d'une commission paritaire nationale pour l'emploi (CPNE) et des représentants des pouvoirs publics (Direction générale pour l'emploi et la formation). L'axe, le numérique, a été décliné selon trois critères prioritaires :

- . les salariés qui ont eu jusqu'à maintenant le moins de formation ;
- . les quinquagénaires ;
- . les plus petites entreprises.

Cet engagement triennal est une opportunité pour les salariés isolés dans des petites entreprises. Formacom peut déjà proposer des formations afin de répondre aux besoins professionnels des métiers du prépresse liés à l'utilisation du numérique. Contacter Marie-Hélène Larue, Formacom, 01.56.96.07.20.





Le bois, les titres, les transports ■ ■ ■

Des cours d'eau paisibles peuvent prendre l'allure de torrents dans de nombreuses provinces françaises. Mais ils ont durant des siècles presque tous été travaillés de la main des hommes afin d'être utilisés. Port untel, Port cela, de nombreuses communes rappellent ainsi par leurs noms l'activité essentielle du transport qui couvrait jusqu'à la moindre vallée.

Aujourd'hui, les cours d'eau sont le plus souvent dévolus au tourisme et, sur leurs rives, des outils industriels, des moulins, convertis en de belles résidences, évoquent un jadis où la force hydraulique aidait le travail des hommes. La meunerie, une nécessité absolue alors, vient tout de suite à l'esprit. Moins la peausserie, liée à l'équarissage, au traitement du corps des bêtes. Celle-ci puait et polluait. Les métiers à tisser étaient également présents, leurs ouvriers travaillant dans des caves à même la rivière...

Etc.

Mais il est une activité moins connue apparue à la Renaissance. La fabrication de la pâte à papier. Partout, des actes notariaux, commerciaux, demandaient de la matière première. Et partout, la fabrication du papier prenait sa place au milieu d'autres industries.

Les moulins devinrent des plates-formes industrielles, avec une hiérarchie des revenus où le papier se situait plutôt en haut de l'échelle.

Cette capillarité du territoire par les moteurs hydrauliques répondait à une réglementation stricte. C'est après une enquête publique que le corps des Ponts et Chaussées autorisait l'exploitation.

L'écrit se diffuse ainsi pendant des siècles, dans une fabrication liée aux terroirs, d'abord étroite, mais qui tend à se massifier.

2009. De nombreuses publications divisent en autant de publics des lecteurs potentiels. Presse quotidienne, magazines, livres, publicités, sont produits en abondance d'abord pour le quantitatif.

Il y a belle lurette que les moulins sont devenus des résidences recherchées, qu'ils conjuguent, dans un esprit romantique, le jadis d'un monde du travail et leur présence en pleine nature. Ils semblent assurer une permanence dans le temps et dans l'espace - le cours d'eau et sa vallée.

La pâte à papier elle est une matière première, fabriquée dans quelques forêts, pour toute l'Union européenne. Là, des arbres à croissance rapide et aux fibres

convenant au papier sont créés par la science. Afin de mieux se vendre, ils se certifieront avec plaisir « respectueux de l'environnement », « pour une économie durable ». Leur destination finale est la même : le carton, la publicité et les publications à grand tirage.

Il s'agit de toucher un large public, un public tout court. Afin de mettre à sa disposition ce dont il semble avoir besoin dans son quotidien : des histoires sensationnelles, celle de personnes qui lui paraissent exceptionnelles, un monde rêvé du jeu sportif, des indications pratiques pour la maison, les voitures, les voyages. A tout moment, suivant à la trace dans ses déplacements les clients identifiés, du papier imprimé se doit d'être disponible là et quand il le faut.

Des réseaux logistiques utilisant l'électronique afin d'imprimer, le rail et les camions afin de livrer, irriguent de multiples manières affinées tout un chacun.

Ceux qui se déplacent dans des lieux où l'on cherche à trouver des publications sont moins nombreux que ceux qui trouvent tout naturellement dans leurs déplacements quotidiens, parfois dans un effet d'aubaine (les titres distribués gratuitement), du papier imprimé.

L'écrit sur du papier s'impose en volume mais, paradoxe, se trouve une place plus limitée à côté des autres médias. L'Internet même reproduit cette séparation entre ce qui découle du récit construit, hiérarchisé, et les autres médias, sons, images, jeux vidéo, où c'est la profusion qui l'emporte. Dès lors, il n'est pas étonnant qu'un titre qui se développe électroniquement débouche sur une version papier afin de se distinguer, se donner une valeur économique indiscutable à travers sa diffusion payée (« Mediapart », « Bakchich »).

Nous connaissons un bouleversement dans le lien entre la fabrication du papier et l'écrit et entre la croissance d'une distribution de masse et celle de titres destinés à une minorité. Une nouvelle diffusion de la culture verra-t-elle ainsi le jour ? L'organisation par l'Etat et par de grands groupes de presse dans ce secteur est tout sauf neutre. La manne de l'administration publique s'unit avec l'investissement capitaliste, comme preuve d'une efficacité « réaliste » du point de vue de la gestion et pour la maîtrise de l'information.

Nous avons demandé à nos camarades de la distribution de nous informer un an après les états généraux de la presse, ils répondent à nos questions dans l'interview qui suit.

E t la distribution

Quelle évolution pour la distribution depuis les états généraux de la presse voilà un an ?

Pascal Wright, secrétaire général du syndicat CGT-SPPS. Nous n'avons pas avancé d'un poil. Les NMPP, malgré la désapprobation des éditeurs et du Syndicat national des dépositaires (SNDP), sont en train de mettre en oeuvre le plan de restructuration du niveau 2 national (les dépositaires – ou « semi-grossistes »). Il consiste à fermer un certain nombre de dépôts pas rentables à leurs yeux afin de créer des plates-formes niveau 2 en séparant le « flux chaud » du « flux froid ». En clair les « politiques » et les quotidiens des autres publications.

Assiste-t-on à l'abandon de facto de la loi Bichet ?

Oui. La loi Bichet c'était « tout le monde au même prix pour la même distribution », ce système de péréquation disparaît de fait, mettant en danger la distribution pour les petits éditeurs.

N'assiste-t-on pas à une fragmentation du marché des titres à distribuer ? C'est-à-dire des chaînes de distributions dédiées à la presse de qualité, news magazines, et d'autres ne proposant que des titres destinés au grand public, journaux « people » ?

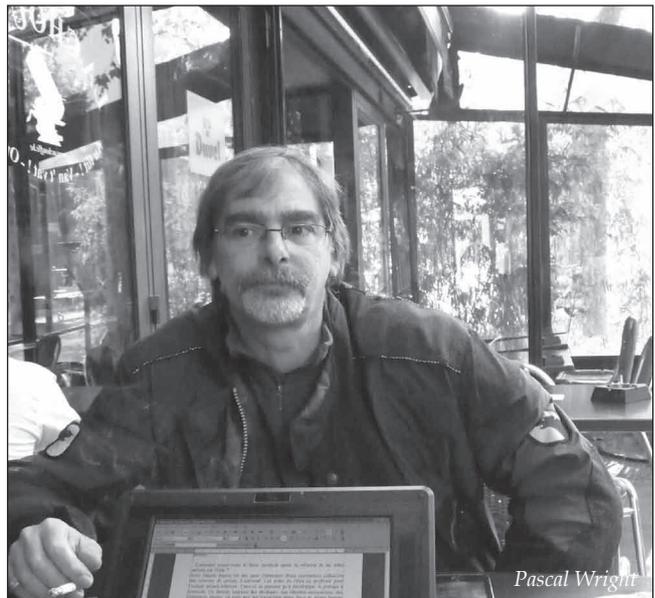
La fragmentation se fait à petites doses. Exemple, des bouquins sur l'automobile sont distribués dans des garages ou des magasins spécialisés, de même pour le secteur du bricolage. Ce sont des expérimentations afin de savoir si les ventes augmentent ainsi.

Quelle est la situation aujourd'hui pour le portage des quotidiens ? Quelle différence entre Paris et la province ?

Cela dépend si on parle des quotidiens nationaux ou régionaux. Aujourd'hui, beaucoup de quotidiens régionaux possèdent leur propre distribution, dédiée, à la sortie de l'imprimerie. Pour les quotidiens nationaux, le groupage – le système parisien – fonctionne toujours sur le territoire national.

Quelle est la situation de l'emploi, nombre et types de rémunérations ? Quel est le profil de ceux qui viennent travailler pour la distribution ?

Pour les régionaux, ce sont des salariés porteurs qui effectuent la distribution. Ils sont payés avec une



Pascal Wright

poignée de cerises. Deux types de salariés : ceux qui dépendent directement de l'éditeur et ceux qui sont « indépendants », des artisans. Ces derniers doivent assumer leurs charges sociales par eux-mêmes.

Mais certains quotidiens régionaux passent encore par les Sociétés anonymes de diffusion (SAD), des filiales des NMPP. Elles traitent les publications et les quotidiens nationaux et régionaux, d'abord les « froides », les people, puis le quotidien régional. Mais dans les dépôts privés (appelés à disparaître dans le plan dit Défi 2010, celui concernant les NMPP), après avoir passé les publications et le quotidien, ils vont livrer les marchands de journaux. Ce sont des ouvriers sans statut. Il y a donc de fait plusieurs types de rétribution dans la distribution aujourd'hui (le parisien, celui des SAD, des dépôts privés). Le secteur de la distribution compte de 5.000 à 6.000 salariés à statut pour 10.000 porteurs à domicile dont le nombre va en s'accroissant.

Si le portage réussit pour les quotidiens, le « multititre » apparaîtra comme la solution. Ce sont les abonnements qui l'emporteront au détriment des marchands de journaux qui eux permettent jusqu'à aujourd'hui une offre beaucoup plus large.

Comment voyez-vous le futur syndical après la réforme et les aides versées par l'Etat ?

Nous luttons depuis six ans pour l'obtention d'une convention collective des ouvriers du niveau 2 national. Les aides de l'Etat ne profitent pour l'instant qu'aux éditeurs. Avec les états généraux de la presse, ils touchent de 80 à 90 M d'euros ! Mais ils ne pensent qu'à développer le portage à domicile. Ce dernier emploie des étudiants, des retraités nécessiteux, des chômeurs, des exclus... Des personnes qui travaillent entre deux et quatre heures par jour comme salariés de sociétés annexes à l'éditeur. En effet, ce dernier n'est pas leur employeur direct. Pas d'assurance professionnelle, des frais kilométriques ridicules, la nécessité de posséder un véhicule, tout cela pour 400 à 500 euros de revenus mensuels...

Tribune libre



A propos de l'assemblée extraordinaire du 11 octobre 2008, portant modification des statuts

Droit de réponse en forme de mise au point, ou vice-versa

Le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 octobre dernier, convoquée pour entendre le rapport de la commission des statuts et se prononcer sur ses propositions de modification, fait apparaître à plusieurs reprises, au tout début ainsi qu'à la fin, la mention de mon nom. Ainsi, la secrétaire déléguée d'alors clame-t-elle, alors que les débats n'ont pas encore commencé : « Il y a un amendement Dumeunier, n'oubliez pas. » En fin de séance, elle récidive : « L'article 12. Jacques Dumeunier avait proposé un amendement, mais on va suivre la proposition de Franck Leclerc et on l'annule, parce que c'est vrai qu'il n'avait pas lieu d'être. »

Bien entendu, je n'ai jamais proposé le moindre amendement aux statuts – en tout cas à cette occasion. Et l'ex-secrétaire déléguée comme la secrétaire en titre de la section des retraités qui s'est répandue de la même façon le savent. En réalité il s'agissait d'une dérisoire petite vengeance de mauvais perdant. Car les deux « responsables » en question n'avaient pas digéré d'avoir dû manger leur chapeau après avoir tenté de passer outre aux dispositions statutaires portant sur... les modalités de la réforme des statuts. Retoqués par

la commission de contrôle saisie par mes soins après que mes avertissements n'eurent pas été entendus, ils auraient pu la jouer plus modeste ! D'autant que confier le soin de réformer lesdits statuts à une commission dont deux membres : ladite secrétaire des retraités et un autre éminemment ancien secrétaire des actifs bombardé « rapporteur », ont défendu mordicus la liberté prise avec les statuts pour les réformer avant qu'ils ne soient désavoués par la commission de contrôle – sans qu'ils protestent -, il fallait le faire ! Des spécialistes d'un genre particulier, donc.

D'ailleurs, cela se ressent dans le résultat de ses travaux.

Passons rapidement sur la proposition « attribuée au camarade Dumeunier » d'interdire la lecture à la tribune de l'AG de lettres d'un syndiqué ne pouvant y être présent, que son ou ses véritables auteurs anonymes – mais que l'on devine ! – avaient renoncé à défendre tellement elle était inepte et qui a été « annulée » par la secrétaire déléguée.

Que reste-t-il donc de ces modifications des statuts ? Pas la suppression de l'article 30 portant

solidarité financière aux chômeurs, puisqu'elle a été à juste titre refusée par l'assemblée. Mais il fallait oser !

La « clarification » prétendue concernant les assemblées générales et le bulletin syndical ? Après « réforme » il y a toujours deux assemblées statutaires obligatoirement convoquées par an, ce qui n'empêche pas plus que d'autres assemblées – dites extraordinaires – peuvent être tenues. Car, aussi étrange que cela puisse paraître à certains intervenants à cet AG censés être correcteurs, ce qui n'est pas ordinaire ne peut être... qu'extra-ordinaire ! Seule modification – et « de taille » : le bulletin, de trimestriel, dont les deux précédant les AG ordinaires devaient convoquer celles-ci dans les formes statutaires, devient... semestriel – c'est-à-dire qu'il n'y a plus de parution en dehors des deux convoquant lesdites AG, ce qui était d'ailleurs le cas en pratique depuis longtemps. Décidément, les clarificateurs ne sont pas des lumières...

La suppression de l'article 34 du règlement intérieur, et non pas des statuts proprement dits, et n'ayant donc pas la même valeur juridique. ? Cet article, consacrant selon ses détracteurs une « double appartenance », était le véritable objet de cette révision. Observons que la formule : les correcteurs qui adhèrent au Syndicat national des journalistes CGT « peuvent conserver des liens syndicaux avec le Syndicat des correcteurs moyennant le paiement d'une cotisation. Ils participent à aux élections du comité syndical et de la commission de contrôle, mais ne peuvent y être élus », est strictement identique à celle figurant dans l'article précédent, consacré aux cadres, et non modifié. Quid de cette « double appartenance »-là ? Remarquons aussi que l'article suivant (le 30), visant les « correcteurs hors profession », inchangé malgré la révision, autorise que « le correcteur qui se met hors profession peut conserver des liens avec le Syndicat en versant une contribution financière minimale dont le montant est fixé par le comité syndical. Il est non fédéré ; il reçoit le bulletin. Son ancienneté est bloquée à la date de son départ ».

Un correcteur changeant de convention collective et d'appellation de qualification – pour secrétaire de rédaction ou journaliste par exemple – ne pourrait-il se prévaloir de cet article pour « conserver des liens avec le Syndicat » ? Ce serait autorisé pour un correcteur devenant charcutier ou balayeur – toutes professions que je respecte – et pas pour un correcteur devenant journaliste ? Comprenne qui pourra. !

En tout cas, cette modification des statuts est tout autant un couteau dans l'eau que l'article visant à interdire la lecture de communications à la tribune de l'assemblée, judicieusement abandonné celui-là.

Mais il reste, la grande affaire, la modification du nom du syndicat, devenu, de « Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction », le « Syndicat des correcteurs et des professions connexes ».

Personne ne s'est apparemment interrogé sur ce nom ancien frisant la tautologie. Car, s'il y a un

Syndicat des correcteurs et des professions connexes, ces dernières ne peuvent l'être que « de la correction », non ? Et la précision est non seulement inutile, mais même fautive.

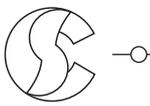
Alors pourquoi ? Les membres de la commission des statuts du début des années 90 qui en est à l'origine – qui n'avaient pourtant pas de mal à être plus fins juristes et soucieux des garanties démocratiques à donner pour le fonctionnement d'un syndicat que ceux de son dernier avatar – auraient-ils abusé du gros rouge ? L'assemblée qui a adapté ce nom avait-elle été prise de somnolence ?

Il se trouve que le nom proposé à l'origine par le secrétaire délégué d'alors était celui-ci : « *Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la préparation* ». La « préparation » était le vocable inventé à l'époque par la Chambre typo pour désigner les ateliers typographiques transformés par la généralisation de la photocomposition. Par cette grâce, nous n'avions plus comme fonction, car la CSTP nous avait intégré avec les photograpeurs dans cette dénomination, que de « préparer la forme imprimante ». Jugez au passage du niveau où était ramené le contrôle de qualité des textes.

Il s'agissait – déjà, quinze ans avant « Info'Com » - de permettre l'adhésion à un même syndicat de salariés n'ayant plus en commun le même métier sous des appellations différentes, mais le seul statut identique de salariés dans le même secteur professionnel. En clair, il s'agissait d'autoriser l'adhésion au Syndicat des correcteurs de secrétaires de rédaction qui n'exerçaient pas le métier de correcteurs ou même la fonction de correction.

Ce changement de nature de notre syndicat de métier que cette réforme aurait consacré fut combattu au sein de la commission des statuts, dont il se trouve que j'étais membre avec mon vieux complice du « grand quotidien du soir », et victorieusement : il fut substitué à « professions connexes de la préparation » « professions connexes de la correction ». Et la commission fut suivie par l'assemblée générale extraordinaire. L'article fondamental des statuts disposa donc logiquement que le Syndicat des correcteurs (et des professions connexes de la correction) « est composé (et d'eux seuls- JD) des correcteurs, des lecteurs-correcteurs, des correcteurs-éditeurs de textes, des rédacteurs-réviseurs, de tous les professionnels du contrôle de qualité des textes qui approuvent les présents statuts ». Remarquons que cet article fondamental, échappant à la « fureur réformatrice » des brillants experts qui menaient la dernière commission de révision, est resté strictement le même.

Ce qui réduit à néant la signification que l'ex-secrétaire déléguée a voulu donner, dans son « texte introductif » lu à l'AG, à « la suppression de ces quelques mots dans l'intitulé de notre syndicat » - professions connexes de la correction -, laquelle suppression, selon elle, devait exprimer « notre intention de rassembler dorénavant tous ceux qui le désirent, et non plus



seulement les correcteurs et ceux qui exercent des métiers immédiatement voisins ». (signalons d'ailleurs que connexe signifie, selon le Larousse, « lié », uni », donc au moins... voisin. Quand on est correcteur, il vaut mieux connaître le sens des mots !).

Ce ne restera donc qu'une intention, puisque cet article fondamental maintenu n'autorise toujours à admettre statutairement dans les rangs du syndicat que « les correcteurs, les lecteurs-correcteurs, les correcteurs-éditeurs de textes, les rédacteurs-réviseurs, tous les professionnels du contrôle de qualité des textes ».

Je pose une dernière fois la question : que restera-t-il de cette révision des statuts ? Quoi d'autre que la couleur de la couverture de la nouvelle version, qui nous valut un passionnant débat sur la liste de diffusion ?

En tout cas, si quelque chose ne va pas « rester dans l'histoire » (PV de l'AG extraordinaire, *Cantonade* page 44), c'est bien cette « révisionnette manquée - et ses concepteurs !

Jacques Dumeunier,
le 6 août 2009

Désordres de grandeur

Un rectificatif d'une demi-page, dans le journal du 29 août 2009, sur l'apparition du sucre en morceaux en 1949 m'incite à ressortir un bêtisier portant sur les nombres, dates, échelles... dont je comptais, chers confrères, vous accabler, que j'avais écarté en réalisant que vous êtes aujourd'hui moitié moins nombreux, par cassetin, que de mon temps, mais auquel le rectificatif du sucre¹ m'incite néanmoins à revenir.

En effet, ces erreurs de nombres sont moins affaire de hâte, de manque de personnel, me semble-t-il, que de mécanisme. Notre profession, comme d'autres, repose sur certains mécanismes, l'honnête mécanicien cherche la cause de la panne, coquille, bourde.

Mais d'abord quelques pièces à conviction. Mélanges constants entre mille, millions, milliards, trop nombreux pour être cités, ce n'est pourtant pas pareil; pataugeages complets dans les termes scientifiques, *microgrammes par mètre cube ou par millimètre cube, mégawatts ou mégawatts-heure*; dates contradictoires à deux lignes d'intervalle, ainsi *Alexandre Yersin (1863-1943) découvre en 1994 le bacille de la peste*, ou *Claude-Nicolas Ledoux (1736-1809) passe un an sous les verrous entre 1893 et 1895*, voire dans la même ligne *les Nouveaux Territoires (Hongkong) loués pour 99 ans en 1998²*; *pastis en Guyane entre 9 millions d'hectares et 9 millions d'habitants*; inconséquences, telles que *Torquemada enverra 2.000 personnes à la mort en quinze ans de procès au rythme de 6.000 par an*, ou *pendant plus d'un millénaire les traites négrières occidentales déportèrent 11 millions d'Africains en vue de la colonisation des Amériques*, ou encore *les trois têtes encagoulées dardaient six paires d'yeux*; la meilleure demeurant en *Géorgie le christianisme devient religion d'Etat en 337 av. J.-C.*; et la pire, un alexandrin de 13 pieds, et, de nouveau, rendu fautif dans le rectificatif³, oui madame.

La récurrence de ce type de faute me donne à penser, dites-moi si je me trompe, que nous autres correcteurs, gens de plume, dernier rempart de la langue, ne manifestons qu'indifférence, mépris, pour les chiffres, ce n'est pas de notre ressort, a b c d oui, 1 2 3 4 non, l'œil passe dessus sans s'arrêter. Le correcteur,

comme Emmanuelle Riva dans *Hiroshima mon amour*, est une personne de moralité douteuse, il doute tout le temps. *S. élu avec 18.983.138 millions de voix, dents de requin de 7 m, au Luxembourg, 300.000 Roms* : là, le circuit dubitatif est déconnecté.

Reconnaissons toutefois que même en y prêtant attention, les notions scientifiques, les budgets, les nombres démesurés, peuvent dérouter. *Le bureau des statistiques chinois envoie dix millions d'enquêteurs... X millions de barils-jour de pétrole... Beaucoup, mais c'est peut-être bon? Milliards, billions⁴*, cela ne nous représente rien; comment savoir? Ne pas hésiter à appeler la rédaction, on vous répondra toujours courtoisement, même si on n'en pense pas moins. Mieux vaut passer pour un âne que de laisser passer une ânerie.

Si je puis me permettre une suggestion, notre excellente école professionnelle pourrait demander à un esprit scientifique, technique, de nous dispenser un peu quelques notions de terminologie, fixer un peu quelques ordres de grandeur⁵.

Boris Goiremberg

1. Touchants témoignages de lecteurs se remémorant les morceaux de sucre de leur enfance.

2. Depuis l'an 2000, l'automatisme 19... joue moins.

3. Citons-le puisqu'il vient on ne peut plus à propos : *Un sage ami, toujours rigoureux, inflexible / Sur vos fautes jamais ne vous laisse paisible.*

4. Billions, trillions, cf. <http://correcteurs.blog.lemonde.fr/2008/10/13/mibitri-mimibi/>.

5. Si Formacom le fait déjà, alors y a plus qu'à jeter la manche après la cognée.

Assemblées générales syndicales ou foires d'empoigne ?

Le 11 octobre 2008 se sont tenues à la Bourse du travail (...) deux assemblées générales de notre syndicat. (...)

Malheureusement, un quarteron d'actifs a contribué, lui, à donner à ces assemblées un caractère navrant. Interruptions, cris, insultes, n'ont pas permis d'examiner sereinement les questions en cours. On a réglé des comptes, mais rien de concret n'a été proposé pour que notre syndicat puisse se sortir des difficultés qui l'assaillent et menacent son existence.

A. Devriendt

(« Entre nous », n° 45, fev. 2009,
« Cantonade », 216, mars 2009)

Le retraité Devriendt devrait maintenant lire les comptes rendus des assemblées auxquelles il croit avoir participé avant de se fier à ses souvenirs. Il constatera que des modifications indignes n'ont pas été apportées aux statuts grâce aux interventions qu'il fustige. Aucun compte n'a été réglé à cette occasion, juste que l'abandon de la « solidarité » qui n'existe pas n'a pas été approuvé (par exemple). Quand le retraité Devriendt écrit que « rien de concret n'a été proposé pour que notre syndicat puisse se sortir des difficultés qui l'assaillent et menacent son existence », il a raison, ce qui a été proposé de « concret » concernait les difficultés qui assaillent les syndiqués et menacent leur existence. Le retraité Devriendt a déjà pris acte de la disparition des correcteurs, ce qui l'inquiète plus c'est la disparition du syndicat. Il n'aurait su mieux dire.

Le retraité Devriendt découvrira tout seul le reste des débats qui ont eu lieu en lisant Cantonnade. Il pourra aussi comprendre ce que « régler des comptes » ne signifie pas en lisant, sur la liste de diffusion, une partie de la correspondance avec la camarade Béjean..

Le retraité Devriendt a bien compris le sens de l'article des statuts sur les tribunes libres qui « ne doivent pas engager de polémique personnelle ni être rédigés de façon injurieuse », il en a compris le sens mais pas l'esprit. Pour lui, une polémique impersonnelle n'est pas « personnelle » ; il suffirait, par exemple, de dire qu'une bande de retraités a encore chié dans la colle pour que la polémique ne soit pas « personnelle ». Le retraité Devriendt est aussi malfaisant qu'un retraité du parti des travailleurs – c'est une opinion impersonnelle bien qu'elle me soit personnelle.

En ce qui concerne l'utilisation de « quarteron », disons que pour le retraité Devriendt, qui vient de très loin, se référer à un général – certes planqué – est un progrès. On supposera que le retraité Devriendt utilise le mot « quarteron » dans le même sens fautif que sa référence bidasse (les autres sens sont racistes), car on sait rire chez les retraités.

On ne répétera jamais assez que, pour résister aux attaques de ceux qui se révèlent être des agresseurs, il faut impérativement suivre ce truisme : être unis !

En disant cela, je ne veux pas avoir l'air de donner des leçons.

A propos de ce « truisme » très consensuel, le retraité Devriendt s'égare : l'union n'est pas une fin en soi et quel que soit l'ennemi. La guerre civile espagnole fournira quelques exemples à ceux qui ont la mémoire qui flanche ou qui étaient plus proches des insurgés franquistes que des républicains, l'écrasement des soulèvements révolutionnaires par le militaire rouge Trotski...

Le retraité Devriendt aurait dû avoir l'air de donner des leçons à l'époque du « comité de gangsters », et appeler à l'union en cette période difficile ; les choses auraient été claires : il aurait fait gagner du temps à son syndicat.

Que la section des amis de l'armée française évitent, à l'avenir, d'entonner leurs leçons de morale ou de savoir-vivre en assemblée, ainsi que leurs jérémiades insolentes sur les nécessités de l'« union ».

La dénonciation du retraité Devriendt sera finalement à porter au crédit du « quarteron » d'anonymisés.

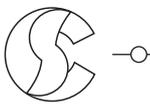
F. Leclercq

Note à l'usage des malcomprenants.

L'utilisation de « quarteron » (comme de « certains ») n'augure jamais rien de bon. Soit le nom même de l'ennemi est si répugnant que le dénonciateur ne peut se résoudre à l'écrire ou à le prononcer (ce fut le cas du président-général), soit le dénonciateur, comme tous ceux qui ne peuvent plus signer que de leur nom, anonymise ceux qu'il dénonce pour préserver cette part d'anonymat qui le rassure et le protège. De « ce n'est pas moi qui vous ai dénoncé » on passe innocemment à « ce n'est pas vous que j'ai dénoncé », et on finit par ne plus savoir qui est qui, qui a dit quoi, sur qui, pourquoi...

A qui profite la confusion ?





Ainsi va toute chère

« Qui a vécu pour le bifteck périra par le bifteck », Charal

Il n'est plus à démontrer aujourd'hui, au vu de l'histoire de notre syndicat, qu'un trop-plein de sécurité ramollit généralement le cerveau du correcteur, le laissant sans force quand la bise fut venue.

Voilà donc le correcteur syndiqué redevenu simple mortel, face à un patron que ne pétrifiera plus un froncement de sourcil de René Berthier, en concurrence avec ses anciens alliés pour des postes voués à disparaître dans la foulée des leurs. Un salarié qui a du mal à s'habituer à l'apathie ambiante que rencontrent les successions de plan sociaux, alors qu'un papiercul de mauvaise qualité sur le lieu de travail aurait fait débrayer toutes les catégories du Livre au siècle dernier.

Les correcteurs entrent dans les temps modernes le stylo entre les jambes et les chefs sur le râble, salués par les moustiques, heureux de n'être plus promis à la fusillade par Grevisse ou Thomas. Avancer qu'il faut au moins deux correcteurs pour une bonne relecture en arguant du fait que le second va pouvoir enlever la virgule qu'avait ajoutée le premier ne fait plus trop rigoler les patrons, c'est évident.

Les fils de Bartleby et de Gaston Lagaffe que le syndicat comptait orgueilleusement dans ses rangs et dont la carrière se terminait paisiblement dans le cassetin du *Journal officiel*, dit aussi l'« hôpital de jour », « Jurassique Parc » ou encore le « cimetière des correcteurs », ne passeront plus les critères aussi bien professionnels que de comportement que les patrons ont fini par réussir à imposer. La leçon fut bien assimilée, l'on entendit même un correcteur s'écrier à propos de l'un de ces « cas » : « Il m'empêche de travailler » ! O tempora, o mores, n'ai-je donc tant vécu, etc.

Quand aux militants, qui pouvaient souvent s'occuper de toutes sortes de causes au nom du syndicat, à l'exception notable de la défense de la CGT et du syndicalisme en général, ils sont allés militer ailleurs ou sont confrontés au délitement auquel le Nouveau parti anticapitaliste, par exemple, sert de feuille de vigne. Le reste continue à s'entre-bouffer le nez, comme de juste.

On ne devrait plus non plus entendre parler de « défense de la langue française », même pour barattiner les patrons. Personne n'osera soutenir sans tousser qu'il importe que les peaufineurs de « prescripteurs d'achat », des angoisses du vide juridique de l'Etat français ou du blabla intergalactique dont sont remplis nos quotidiens échappent à la déqualification au nom de l'indicatif après « après que ». Ni, soit dit en passant, que la « démocratie », prétendument garantie par la « pluralité (?) de la presse », crèvera la gueule ouverte si un titre devait disparaître*.

Les masques tombent, les gouvernants mondiaux

essuient d'ailleurs collatéralement une crise planétaire du « management » – j'entends par là la capacité à s'assurer le dévouement de quelqu'un qui, dans le fond, ne peut ignorer qu'il sera sacrifié sans hésitation sur l'autel des dividendes. N'a-t-on pas ainsi pu récemment voir ces ouvriers qu'on croyait totalement obsolètes courser des costumes-cravate dans les locaux de la Bourse de Paris en braillant : « Viens, mon joli trader, viens, petit salaud ! » ?

Gageons que les médias pour lesquels nous travaillons rivaliseront d'ingéniosité pour ramener l'attention de la population vers des cibles plus consensuelles, tels Nicolas Sarkozy, les fonctionnaires, la grippe A, les récidivistes ou l'Iran. Et aux manières frustrées des casseurs de préfecture qu'on pensait pourtant avoir has-beeniser pour toujours, on va maintenant opposer de « facétieux insurgés »**. Qu'importe l'ivresse, pourvu qu'on ait le flacon, semblent clamer ces sympathiques fabricants de « happenings » clés en main qui se baladent de slogan en slogan en cherchant les feux de la rampe, tout en regrettant, s'ils se lancent seins nus dans une piscine publique, que les médias ignorent généralement qu'ils ont d'« autres choses à dire ». Bigre, c'est vraiment trop injuste. Au moins, avec leurs méthodes « historiques », comme ont dit dès que quelque chose a plus de vingt ans, ces briseurs d'outils font-ils clairement passer leur message.

L'excès de mulettes tuera-t-il la muleta ? On le saura au prochain épisode.

En attendant, souhaitons aux dernières moules accrochées au rocher de la convention du Livre ou à des salaires et/ou conditions de travail équivalents qu'elles trouvent un accommodement à leur goût et qu'une vague de portages les emporte rapidement. Et maintenant que le syndiqué sans pied est à nouveau misérablement enchaîné à la roue de la production, peut-être pourra-t-on passer à autre chose*** qu'à la sauvegarde d'un appareil qui a fait son temps.

Salutations syndicales,

Nathalie Turcovich

* Spéciale dédicace au publi-reportage sur l'administration pénitentiaire distribué avec le *Parisien* ces jours-ci.

** « Les nouveaux militants », dans le *Monde* 2.

*** J'en parle à mon aise, n'ayant pas l'ombre de la queue d'une idée sur ce que pourrait être cette « autre chose ». Gageons que ça pourrait faire l'objet de bavassages à l'Annexe, lors de la prochaine assemblée générale.

Souriez, on vous encule

La désignation d'un retraité non élu au comité syndical pour le poste de « Représentant à l'Inter » est une forfaiture dont seuls les membres du comité peuvent être tenus pour responsables. A l'époque du premier comité Hébrard la même folle proposition avait été faite à un ancien secrétaire délégué (les membres du comité qui s'y étaient opposés avaient été devancés par le désigné qui refusa).

Aucun article des statuts n'autorise une telle désignation. Aucune explication n'excuse un geste aussi inacceptable que symboliquement insultant à la fois pour les syndiqués et nos partenaires.

L'actuel « Représentant à l'Inter : Philippe Cols », retraité non élu, ne saurait donc « représenter » les syndiqués auprès de qui que ce soit dès lors que les syndiqués ne l'ont pas élu.

Les interventions pitoyables du comité syndical (note 1 : Foutaises et note 2 : Insultes), par la publication des comptes rendus de ses réunions n'ont apporté aucun argument (syndical, statutaire ni même pertinent) pour justifier la présence d'un inactif non élu au poste de « Représentant à l'Inter ».

L'Art. 65 des statuts ([Les correcteurs retraités et préretraités] conservent le droit de participer à l'élection du comité syndical et de la commission de contrôle, mais ils ne peuvent y être candidats.) interdit même cette présence. Le retraité ou préretraité ne peut être candidat, ne peut donc être élu mais pourrait tout de même occuper un poste au comité où ne peuvent pourtant siéger que des syndiqués actifs et élus.

Les petits arrangements avec les principes, ici l'abandon de la lettre des statuts et des règles élémentaires de la représentation syndicale, n'augurent jamais rien de bon. A ceux, parmi les retraités surtout, que la menace d'une dictature molle faisait rigoler, on pourra demander ce que cette décision leur inspire : le droit, en l'occurrence les statuts, ne s'appliquent plus au comité, il fait ce qu'il veut, sans contrôle et pour la durée de son mandat désormais double.

Bien évidemment, le comité représente encore les syndiqués dès lors que leur silence vaut approbation. Le contexte expliquerait en partie l'abandon des principes - la transformation de la solidarité entre syndiqués par une humiliante bonté caritative laissée à l'appréciation de chacun est bien dans l'air du temps libéral (« Le comité syndical décide de lancer une souscription permanente afin de subvenir aux besoins urgents de certains permancenciers, il s'agit de verser une somme mensuellement, 5, 10, 20 euros, c'est selon le choix de chacun. » (Comité syndical du 7 juillet 2009).

La soumission des derniers ouvriers du Livre contre une gamelle de préretraite grassement assaisonnée ou une carte de journaliste assermenté ouvre

une nouvelle page de l'histoire du Syndicat des correcteurs bientôt devenu auxiliaire actif de la propagande.

En conséquence, les syndiqués demandent le remplacement immédiat du « Représentant à l'Inter : Philippe Cols » par un syndiqué élu.

F. Leclercq

Notes

1. Foutaises

Comité syndical du 26 mai 2009

Présents : Annie Pajnic, Isabelle Petit, Suzanne Watelet-Riou, Caroline Girolet, Eric Zivohlava, Philippe Cols, Excusée : Claude Hammouche.

Mandat Philippe Cols

La situation de Philippe au comité est la suivante : « recappé » récent, il est mandaté par la section des retraités afin de les représenter au comité syndical. Il y a été désigné représentant à l'inter. En revanche, il ne lui est pas possible de voter au comité syndical n'ayant qu'une voix consultative. Actuellement, chaque syndicat compte dans ses rangs des camarades dans la même situation dont l'activité est bien utile à leur bon fonctionnement.

Les membres du comité syndical qui ont approuvé cette déclaration de guerre contre les actifs sont soit inconscients soit très idiots, ou les deux plus probablement.

A bien comprendre les camarades Annie Pajnic, Isabelle Petit, Suzanne Watelet-Riou, Caroline Girolet, Eric Zivohlava et Philippe Cols, ledit Philippe Cols a donc été mandaté par le bureau des retraités pour les représenter, soit. Mais comment s'est fait le passage de « mandaté » par les retraités à « Il y a été désigné représentant à l'inter » ? D'accord, il n'y a pas de majuscule à « inter », ce n'est peut-être pas vraiment le Comité Inter, mais l'« inter » des retraités ou un autre plus riquiqui encore, le Comité Inter du velib'.

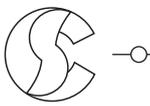
Première cerise pour les gateux, limitation de pouvoir :

En revanche, il ne lui est pas possible de voter au comité syndical n'ayant qu'une voix consultative.

On serait tenté de demander : à ce point de mépris, quelle importance qu'un non actif non élu vote ou pas ?

Deuxième cerise pour les gateux, les aut' y font pareil :

Actuellement, chaque syndicat compte dans ses rangs des camarades dans la même situation dont l'activité est bien utile à leur bon fonctionnement.



A croire les camarades Annie Pajnic, Isabelle Petit, Suzanne Watelet-Riou, Caroline Girolet, Eric Zivohlava et Philippe Cols, «chaque syndicat», pour ne pas dire tous les syndicats, compte forcément des «camarades dans la même situation» (c'est-à-dire des préretraités ou des retraités, ce qui n'a rien d'exceptionnel). Mais que d'autres syndicats mandatent des non actifs non élus et les intègrent comme membre à part entière de leur direction syndicale pour y représenter les actifs, ce serait vraiment étonnant - ce qui serait en fait encore plus étonnant serait que «chaque syndicat» se fasse manipuler d'une façon aussi grossière par leurs propres petits vieux.

Résumons les premières mesures du nouveau comité : il se moque autant des statuts que du résultat des élections, il n'a de compte à rendre qu'à lui-même et se moque ouvertement des syndiqués.

2. Insultes

Comité syndical du 16 juin 2009

Présents : François-Georges Lavacquerie, Annie Pajnic, Eric Zivohlava, Isabelle Petit.

Excusés : Philippe Cols, Claude Hammouche.

Compte rendu du comité syndical du 21 juillet 2009

Présents : Isabelle Petit, Claude Hammouche, Eric Zivohlava

Excusés : Annie Pajnic, Suzanne Watelet-Riou, Philippe Cols, Caroline Girolet...

Ainsi donc, Philippe Cols, représentant les retraités au comité syndical et les syndiqués actifs auprès de l'Inter, non actif et non élu, serait «excusé»... Excusé de quoi ? Depuis quand l'absence d'un comitard fictif, non actif non élu doit-elle être «excusée» ? Risque-t-il d'être considéré comme démissionnaire d'un poste qu'il usurpe après 5 absences consécutives non «excusées» ?



La presse aux couleurs chaudes

Nous venons d'apprendre le décès de notre camarade Frédéric Vallet. Il est mort samedi 19 septembre d'une crise cardiaque à 53 ans. Il a été incinéré le jeudi 24 au crématorium Val-de-Bièvre. Il laisse deux enfants mineurs. Le Syndicat des correcteurs présente ses condoléances les plus vives à ses proches. Les dons éventuels sont à adresser au syndicat, qui fera suivre.

ÉDITIONS
SYLLEPSE

69 rue des Rigoles, F-75020 Paris
edition@syllapse.net
www.syllapse.net
Tel: (33) 01 44 62 08 89

Le catalogue (pour Mémoires)

Michel Lequenne

Michel Lequenne, trotskiste historique, est dans l'impossibilité de séparer sa vie des livres qu'il a lus. Il nous livre avec ces Mémoires le parcours initiatique dans le monde du savoir d'un homme engagé corps et âme dans la transformation du monde. Sa bibliothèque, c'est sa vie. Pour lui, posséder ces livres, c'était posséder le savoir, en même temps que, pour l'enfant pauvre qu'il était, c'était tout simplement la forme suprême du « posséder ». Ce n'est donc sans doute pas un hasard, écrit-il, qu'au soir de sa vie, il ne possède rien d'autre que ses livres qui sont tous des moments de son histoire.

Autodidacte, l'auteur a succombé à la manie des catalogues à la manière d'un Queneau et de son jeu de la *Bibliothèque idéale*. Adolescent, il se voyait bibliothécaire ou écrivain, mais la vie (la guerre, l'engagement trotskiste) a déferlé dans ses plans, les a bousculés et y a introduit un désordre fertile. Le résultat, ce sont des Mémoires en forme de bibliothèque dont les rayonnages mêlent pêle-mêle les enthousiasmes et les détestations livresques aux sédiments de l'activité politique du militant et aux rencontres.

« Je me suis souvent dit qu'une bibliothèque devrait pouvoir se psychanalyser. Cet ouvrage sera, à cette improbable fin, la contribution, à travers mon libre récit, des souvenirs de ma vie dans le rapport de celle-ci à mes livres. »

Ce livre se compose comme les innombrables pièces en désordre d'un puzzle, dans lequel le lecteur évoluera comme dans un jeu de piste, de Robert Desnos à Léon Trotsky, d'Edmond Rostand à Maurice Nadeau, de Léonard de Vinci à Jacques Prévert, de Jean-Paul Sartre à Thomas de Quincey...

Collection : « Des paroles en acte »

L'auteur :

Né en 1921 au Havre. Autodidacte, réfractaire au STO, trotskiste. Chef du service de lecture de l'*Encyclopaedia Universalis*, spécialiste de Christophe Colomb dont il a traduit les œuvres (La Découverte). Il a traduit, préfacé et annoté la pièce de Lope de Vega, *Le Nouveau Monde découvert par Christophe Colomb* (La Différence), puis, encore de Colomb, le *Livre des prophéties* (Jérôme Millon). Il a publié *Christophe Colomb, amiral de la mer Océane* (Gallimard). Il est co-auteur de trois courts métrages dont *Le Peintre Jean Pons*. De 1978 à 1998, il a été membre du groupe surréaliste. Il a publié aux éditions Syllepse *Le Trotskisme, une histoire sans fard* (Syllepse, 2005), et un roman d'anticipation, *La Révolution de Bilitis* (Syllepse, 2008).

Michel Lequenne

LE CATALOGUE (POUR MÉMOIRES)



Le Catalogue (pour Mémoires)

Michel Lequenne

BULLETIN DE COMMANDE

Parution : novembre 2009

Prix : 30 euros

Pages : 830

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

code postal et ville _____

email _____

Règlement à l'ordre des
Éditions Syllepse
69 rue des Rigoles
75020 Paris

Syndicat des correcteurs et des professions connexes **Filpac CGT**
 Directeur-gérant : Eric Zivohlava – ISSN 1148-2583
 Bourse du travail – 3, rue du Château-d'Eau – 75010 Paris
 Téléphone : 01 42 08 02 28 – Télécopie : 01 42 08 03 90
 Courriel : syndicatdescorrecteurs@orange.fr

217



Journal officiel
 Réglettes atelier : 01 40 58 77 25
 Equipiers atelier : 01 40 58 75 43
 Réglettes rédaction : 01 72 69 62 24
 Equipiers rédaction : 01 72 69 62 22

Le Monde : 01 57 28 28 42
L'Equipe : 01 40 93 25 47
Les Echos : 01 49 53 72 45
Le Figaro : 01 57 08 51 36
L'Humanité : 01 49 22 74 23
France-Soir : 01 56 21 00 30
Le Parisien : 01 40 10 31 13
La Tribune 01 40 13 13 21
 Correction atelier 01 40 13 13 01

Investir : 01 44 88 49 28
Formacom : 01 56 96 07 20
 Formation professionnelle des correcteurs
 19, rue Honoré-d'Estienne-d'Orves
 93500 Pantin
 secretariat@formacom.net